



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE

ENVIRONNEMENT

**RITONDU:
RÉSERVE
OPÉRATIONNELLE**

P5 À 7

Photo: ICN - EP

1,60€



LIVRES
**MARIE-PIERRE
PANZANI**
P22

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
ASSEMBLÉE P 8 • MUNICIPALES P9
EN BREF ET EN CHIFFRES P21
CARNETS DE BORD P24 • AGENDA P26
ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

CONDOLÉANCES...
ON NE POUVAIT PAS
L'INTUBER AVEC
UNE POMPE À FRIC

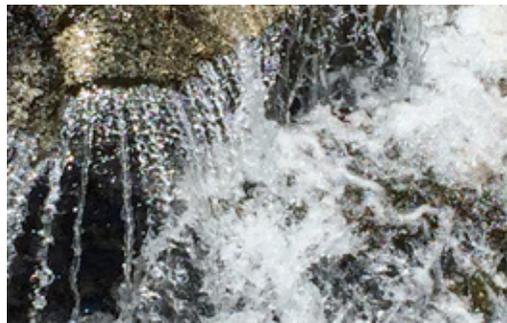


KAMPÀ

À LA UNE
ENVIRONNEMENT

RITONDU:
RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

P5



OPINIONS

ASSEMBLÉE

MUNICIPALES **PIERRE SAVELLI RETROUVE SON FAUTEUIL**

EN BREF ET EN CHIFFRES

LIVRES **MARIE-PIERRE PANZANI**POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P6

P10

P21

P22

P24

P26

P11

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaï?

Vous avez une bonne connaissance de la vie

publique, culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

L'ICN recherche

ses correspondants locaux.

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

Parolla libarata

Un mesi fà dighjà, scriviamu calchì filari par amintà un fenomenu natu in America è chì pighjava di più in più impurtanza nant' à i reti siciali ind' è noi. Dipoi tandu, l'affari s'hè trasfurmata in un movimentu maiò, chì t'hà un nomu : I Was Corsica. Quantu sò i donni, assai o menu ghjovani, chì ani dicisu di strappà u velu di u silenziu pà tistimunià di fatti di furzatura. C'hè vulsutu u curaghju, è da a mossa crisciuta nant' à tela hè spuntata una forza tamanta d'ùn lacassi più fà è di purtà nant' à i banchi di a ghjustizia i malfattori chì si n'erani surtiti fin' è oghji. Dopu una prima manifestazioni u 21 di ghjunghju in Bastia, sò centunai di parsoni chì sò falati u 5 di lugliu in carrughju, in Aiacciu, pà mughjà contr' à l'agresioni sessuali è i violenzi contr' à i donni. Manifestanti ghjunti da l'isula sana erani prisenti, frà altru grazia à un trenu spicificu missu à dispusizioni da i Camini di Farru di a Corsica. Partutu da u palazzu di ghjustizia, u curteghju hè andatu fin' è u palazzu Lantivy, induva una dilegazioni hà pussutu scuntrà u prifettu Franck Robine. « A vergogna cambia di campu », « I Furzadori Fora » : sò dui motti à mezu à tant' altri chì si pudiani leghja nant' à i pezzi di carta alzati cù forza è fiertà. Un marosulu di cuntistazioni isulana chì hà francatu i nostri cunfini, postu chì calchì ora nanzi à a mubilisazioni aiaccina, scizzioni in lingua corsa è in francesi sò stati rilevati nant' à parecchi muri, in Parighji, cù certi volti tistimunianzi violenti di ciò chì certi donni ani pussutu subiscia. Aldilà di l'annunzii fatti da u prifettu à a dilegazioni ricevuta dumenica scorsa è di a prumessa di ritruvassi da quì à a riintrata pà fà u puntu, s'aspetta soprattutto a cuncretisazioni ghjudiziaria di i lagnanzi chì sariani stati posti. Tuttu què sapendu chì certi ghjovani ani fattu a listessa dimarchja, ma pà cuntistà l'accusi fatti contr' à elli. Spirendu chì tutti i vittimi pudarani truvà infini a strada chì i purtarà ver di a paci è u benistà, pà a so parsona è pà a so anima. ■ Santu CASANOVA

LA FIÈVRE INNOMINÉE

Alors que la Covid-19 n'est toujours pas vaincue, une nouvelle pathologie d'origine indéterminée s'installe en France. Si sa période d'incubation est imprécise, sa symptomatologie repose sur une triade associant : hyperthermie, troubles graves de l'humeur et du comportement avec écholalie et intolérance aux mots allant jusqu'aux rejets. Perplexes mais conscient de la gravité de pareil syndrome, les infectiologues le désignent, faute de mieux, sous le nom de fièvre innominée. D'aucuns y voient les méfaits d'un macro-virus mutant. Ils font alors état d'une néo-fièvre Q ou Query fever improprement appelée fièvre du Queensland. Pour d'autres, le comportement des sujets atteints les conduit à évoquer plutôt le tarentulisme. Mais chacun s'accorde à dire qu'elle est on ne peut plus préoccupante. À titre personnel, étant moi-même victime de cette affection, je peux en témoigner.

Tout a commencé lors du confinement, alors que j'avais entrepris la lecture des œuvres de Shakespeare. Parvenu à *La Nuit des rois* ou *Tout ce que vous voulez*, j'ai brutalement réalisé que le fait de choisir le nom de Feste, pour désigner le bouffon d'Olivia était irrévérencieux envers nos «feste» identitaires de fin d'année et montrait une volonté délibérée de nuire à mon ego. La réflexion suivie par l'installation d'une sensation de malaise ne manqua pas de s'aggraver dès le lendemain à la lecture d'une grossière pantalonnade dont l'auteur faisait état, en toute impunité, d'un «corso carnavalesque». L'association de ces deux mots, cette façon de présenter mon ethnisme au beau milieu d'hexagonaux braillards aussi débraillés qu'imbibés du jus de la treille, me heurta au plus haut. Elle provoqua chez moi un rash scarlatiniforme, une poussée thermique, une agitation désordonnée accompagnée d'une polydipsie, suivie d'une polyurie puis d'une débâcle intestinale fétide. Le lendemain, alors qu'après une nuit sans sommeil je ruminais mon amertume, j'eus à subir, à mon domicile, par la voie des ondes, l'agression du mot «corseté», terme utilisé de toute évidence à dessein, pour décrire un sous-homme à l'esprit des plus étroits. Cette provocation ne fut pas de nature à apporter une amélioration de mon état. Au troisième jour, la redécouverte de l'expression, «l'affaire se corse» et sa façon de nous mettre à l'index pour nous discréditer aux yeux d'une opinion publique amorphe, inculte au point de croire qu'Athéna était la déesse des slips et des caleçons, me secoua comme un accès de fièvre tierce avant de me conduire à l'acmé. Depuis, en proie à une hyperthermie en plateau, je survis dans une rage froide révisionniste. Je ronger mon frein et mâchonne mon fiel, ressasse mon dégoût, mes désirs de meurtre envers une société à déboulonner, incapable qu'elle est de s'amender en acceptant humblement de reconnaître ses torts et la meilleure façon d'indemniser ses victimes. Un mien voisin, psychiatre de son état, s'est penché sur mon cas et a évoqué l'hystérie. Cette façon de travestir les mots pour mieux nier nos maux m'a poussé à éconduire avec l'énergie du désespoir ce savant homme. Non sans citer le bouffon d'Olivia «Rien n'est de ce qui est» ou faire référence à Hamlet : «Rien n'est bon ni mauvais en soi, tout dépend de ce que l'on en pense». ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 - 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicappresse-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLLO.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

Missions : impossible ?

Bonjour Monsieur Castex, votre mission si toutefois vous...

Stop! Oublions cette formule puisque vous avez accepté d'exercer la fonction de Premier ministre assurée jusqu'au 3 juillet 2020 par Édouard Philippe, date de sa démission volontaire ou imposée.

Intervenant quelques heures avant que l'Amérique célèbre sa fête nationale, il est possible que sa décision lui a permis de jouir d'une indépendance retrouvée! Plus de délicate posture ou de rétention de mots pour que jamais personne ne puisse «mettre le début du commencement de la moitié d'une feuille de papier à cigarette entre le président de la République et le Premier ministre». Plus de couacs gouvernementaux à gérer. Plus de cheveux blancs voire de barbe blanche à se faire quant il faut réitérer coûte que coûte une confiance envers l'un pris en flag dans une discothèque alors que la tension est maximale dans les rues de France. Plus d'affliction ou explosion de colère quand un autre durant une campagne insulte ses camarades de parti ou oublie qu'au XXI^e siècle toute image publique ou vidéo privée peut être diffusée à son insu sur tous les réseaux.

Le 3 juillet, le temps des vacances est arrivé pour l'ex premier ministre. Redevenu simple maire, il n'a désormais de brulant que le sable d'une plage à fouler simplement chaussé de sa paire de tongs et peut-être quelques dossiers municipaux à traiter.

En revanche, rien de tout cela pour vous en ce début d'été puisque vous avez accepté de conduire un nouveau gouvernement de mission dont on ne peut qu'espérer qu'il ne s'autodétruit pas. Votre mission que vos détracteurs de tout bord sans encore vous avoir vu à l'œuvre jugent impossible et au delà du rassemblement que vous voulez, consiste à : relancer une croissance mise à mal après une période exceptionnelle; sortir un pays d'une crise sanitaire et économique; combler les fractures sociales, régionales, nationales, environnementales mais aussi humaines; colorer un peu plus en vert climat ou espérance vos futures réformes. Pour résumer, votre mission est de redessiner avec Emmanuel Macron un nouveau chemin pour le projet qu'il a présenté aux Français en 2017. Cependant vous devez aussi faire en sorte que ce chemin ne soit pas trop ombragé afin de lui permettre de marcher sans trop d'encombre vers les prochaines élections présidentielles. Enfin, comme toujours, toutes les déclarations et les actions de votre équipe seront scrutées, analysées, critiquées, à tort ou à raison. Mais, si vous ou l'un de vos ministres venait à échouer... Vous connaissez la suite.

Bonne chance! ■ **Dominique PIETRI**

ENVIRONNEMENT

RITONDU: RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

Le 6 juillet, l'Office de l'environnement de la Corse a installé officiellement l'équipe chargée de la gestion de la Réserve naturelle du Massif du Monte Ritondu. Un site remarquable en terme de biodiversité, où tout l'enjeu consiste à trouver un équilibre entre préservation et fréquentation.



Le 22 septembre 2017, l'Assemblée de Corse se prononçait à l'unanimité en faveur de la création de la Réserve naturelle du Massif du Monte Ritondu, première réserve naturelle créée à l'initiative de la Collectivité de Corse. En plein centre de la Corse, ce site qui implique les communes de Corte, Venaco, Poggio, Riventosa et Casanova, englobe les hautes vallées de la Restonica et du Verghellu : une superficie totale de 3135 ha dont la gestion a été confiée à l'Office de l'environnement de la Corse (OEC). À charge pour l'office de réaliser, dans une période de trois ans, un plan de gestion devant concilier plusieurs objectifs qui, à première vue, peuvent sembler difficilement compatibles. Ainsi le rôle premier d'une réserve naturelle est la préservation voire la restauration de la biodiversité d'un territoire ; à cet effet, la gestion implique des actions de communication et de sensibilisation, mais aussi des missions de surveillance. Pour autant, une réserve, c'est également un atout majeur en termes de développement économique ; le tout étant de faire en sorte que ce développement soit durable et que la fréquentation des lieux ne conduise pas à la destruction ou la mise en danger des espèces faunistiques et floristiques qu'ils abritent.

Or cette fréquentation est parfois intense et s'avère souvent très concentrée sur un assez court laps de temps. Du reste, pour mieux l'appréhender, l'an passé, l'OEC avait

lancé – avec l'Université de Corse, l'Agence du tourisme de Corse et le Parc naturel régional de Corse – une étude in situ. Des éco-compteurs avaient été mis en place à des points stratégiques, sur le GR20 ainsi que sur la réserve du Ritondu afin de parvenir à chiffrer la fréquentation et repérer les pics et les périodes auxquelles ils surviennent. Pour compléter ce monitoring, une équipe d'une vingtaine de saisonniers avait été déployée aussi bien pour relever les dispositifs de comptage et assurer l'information du public que pour soumettre aux randonneurs un questionnaire permettant de mieux cerner leurs profils, leurs motivations, leurs degrés d'expérience de la montagne et de ses contraintes, les buts qu'ils s'étaient fixés. Ce qui a par exemple permis de vérifier l'importance de la pression exercée sur certains sites. Au plus fort de la saison touristique, on a par exemple dénombré quelque 50 000 visiteurs au lac de Melo. D'où l'intérêt de pouvoir anticiper, explique Marie-Luce Castelli, chef du service Valorisation et dynamique des territoires à l'OEC, afin que « *le regain d'attrait que connaît la montagne corse n'ait pas les mêmes impacts que ceux qui ont pu découler de la fréquentation du littoral* ». Trouver un équilibre entre la nécessité de préserver le site et celle de générer des retombées économiques, c'est par exemple élaborer un plan de circulation, en concertation avec les acteurs économiques, usagers et professionnels de la montagne afin d'être en

Au plus fort de la saison touristique, on a par exemple dénombré quelque 50 000 visiteurs au lac de Melo

REPÈRES

La Réserve naturelle du massif du Monte Ritondu

du, c'est 12 lacs de montagne, soit 41,4% des lacs d'altitude de l'île, dont certains peuvent être considérés comme des références en terme de qualité de l'eau au sein du bassin méditerranéen, avec par ailleurs de nombreuses traces géologiques qui témoignent de l'origine glaciaire des lacs de Corse. Cette réserve se caractérise, tant pour la faune que la flore, par un fort taux d'endémisme qui, explique Pierre-Jean Albertini, tient à la fois à l'insularité et à l'altitude qui ont induit une forte pression adaptative des espèces. C'est le cas pour les invertébrés benthiques des lacs et cours d'eau et plus encore pour les amphibiens (75% d'entre eux sont endémiques). La réserve héberge également 4 espèces de vertébrés endémiques, cas remarquable au niveau national ainsi que des grands rapaces comme le gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*), dont un couple niche dans la Restonica. On y trouve aussi des espèces floristiques remarquables et protégées telles que le Myosotis de Corse (*Myosotis corsicana*), des gagées (*Gagea soleirolii*, *G. fragifera*, *G. bohemia*), la drave de Loiseleur (*Draba loiselerii*) ou inscrites à l'annexe 2 de la directive habitats comme l'Euphrase naine (*Euphrasia nana*). 88% du site est identifié en Zone importante pour la conservation des oiseaux et 80% en Zone de protection spéciale issues de la Directive oiseaux. Le massif est l'un des plus vastes de l'île et le second en altitude (près de 2622 mètres d'altitude au sommet du Monte Ritondu). ■



Photo OEC

Photo ICN • EP

mesure d'encadrer la fréquentation sur les secteurs sensibles. Il devrait être prêt pour la saison prochaine.

Car dans l'attente du plan de gestion, les premières mesures à mettre en œuvre ont d'ores et déjà été définies. Outre la réalisation du plan de circulation, elles portent sur la mise en place du balisage et de la signalétique correspondante dès cet été, la poursuite des suivis scientifiques et l'installation d'une équipe de surveillance.

Le 6 juillet, au pont du Lamaghjosu, dans la vallée de la Restonica, l'OEC a officiellement mis en place cette équipe de gestion, composée de deux gardes techniciens et deux gardes à plein temps, d'un renfort saisonnier de 4 personnes et, bien sûr, du responsable de la réserve, Pierre-Jean Albertini, pour qui le massif n'a guère de secrets. Issu d'une famille d'éleveurs qui « monte au plateau d'Alzu » pour l'estive, il fréquente la montagne depuis son enfance. Un terrain de loisirs qui est devenu son domaine professionnel. « Ayant toujours été passionné par la nature et l'environnement, j'ai choisi de m'orienter vers des études qui allaient dans ce sens, d'abord au lycée agricole de Sartène puis à l'Université de Corse ». L'équipe assurera durant l'été une présence quotidienne sur les lacs de Melu et Capitellu, très prisés des visiteurs, et effectueront également des rondes sur les secteurs moins fréquentés. Elle a pour mission de faire respecter la réglementation sur le site, d'assurer les suivis scientifiques, de veiller à la préservation de la faune, la flore et des habitats remarquables de la montagne corse, ainsi que d'assurer l'information et la sensibilisation du public. ■ EM

SOCIAL

POUR L'ABROGATION DE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Durée minimale de travail portée à 6 mois au lieu de 4 précédemment. Seuil minimum de rechargement des droits porté à 6 mois contre un mois précédemment. Réduction de l'indemnité en fonction des revenus à partir du 7^e mois d'inscription. Ce sont là quelques-uns des changements prévus par la réforme de l'assurance. Portée par le décret du 26 juillet 2019, cette réforme, dont une partie est déjà en vigueur depuis novembre dernier, devrait être effective en septembre prochain après avoir été repoussée à cause de la crise sanitaire. Ce texte qui a déjà provoqué de nombreux remous un peu partout en France s'est invité dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse à l'occasion de sa session du 30 juin. Muriel Fagni, conseillère territoriale de Femu a Corsica, a en effet déposé une motion demandant son abrogation. Mettant en exergue «*que tous les secteurs économiques [...] sont lourdement impactés par la crise liée à l'épidémie de Covid-19*», mais aussi «*qu'en Corse la crise économique est d'autant plus importante en raison de l'insularité et du fait que le secteur touristique représente 24 % de son PIB contre 9 % au niveau national*», elle a pointé le fait que de facto «*les petites et moyennes entreprises font face à un choc de trésorerie sans précédent*», induisant le dépôt de «*9 590 demandes d'activités partielles*» soit «*61 % des salariés de l'île*». Elle a également souligné que «*les saisonniers, les salariés à temps partiel et plus généralement tout salarié ayant un statut précaire risquent d'être grandement impactés par la crise actuelle*» tout en rappelant que «*le premier volet du décret du 26 juillet 2019 a allongé la durée d'affiliation nécessaire pour l'ouverture de droits et leur rechargement et a exclu de l'indemnisation plus d'un demi-million de chômeurs et précaires*». Considérant par ailleurs que le second volet de la réforme qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre «*a pour vocation de modifier le calcul du salaire de référence et que, par conséquent, le taux de l'indemnisation sera diminué pour les allocations d'au moins un autre demi-million de demandeurs d'emploi*» et que «*ces modifications impacteront particulièrement celles et ceux qui alternent contrats courts et chômage et ne permettront pas aux salariés privés d'emploi de retrouver un emploi pérenne*», elle s'est inquiétée «*des lourdes conséquences sociales de la réforme de l'assurance chômage sur les salariés corses privés d'emploi*». Le texte mandate donc le président de l'Exécutif de Corse «*pour faire part de ces inquiétudes au gouvernement, et, en concertation avec les parlementaires de l'île, demander l'abrogation du décret du 26 juillet 2019*». La motion a été adoptée à l'unanimité. ■ **Manon PERELLI**

EUROPE & TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Près d'un milliard d'euros pour les îles et régions ultrapériphériques

Le 6 juillet dernier, à Bruxelles, la Commission du développement régional au Parlement européen, présidée par Younous Omarjee, a créé et adopté une enveloppe spécifique d'approximativement un milliard d'euros pour les îles et régions ultrapériphériques afin de leur permettre de réaliser des investissements en faveur de la production d'énergies décarbonées. Cette enveloppe vient s'inscrire dans le cadre du Fonds de transition juste, doté de 40 milliards d'euros, qui vise à remplir les objectifs de l'Union européenne en matière d'énergie et de climat, dans le respect de l'accord de Paris, de manière à accompagner les régions européennes vers la neutralité carbone à l'horizon 2050, tout en limitant les impacts socio-économiques d'une telle transformation. Ce fonds financera notamment des investissements stratégiques dans les petites et moyennes entreprises, l'économie circulaire, la formation, l'aide à la recherche d'emploi et l'insertion marché du travail des travailleurs en reconversion. Le tourisme durable, l'éducation et l'agriculture pourraient également entrer dans son champ. Aucune dotation spécifique n'y était prévue initialement pour les îles et régions ultra-périphériques. Un oubli réparé. Cette initiative concerne notamment la Corse qui, a déclaré Younous Omarjee «*comme toutes les autres îles européennes périphériques et ultrapériphériques reste dépendante des hydrocarbures pour la production d'énergie. Cette enveloppe contribuera aux efforts déjà engagés dans son objectif d'autonomie énergétique et de commencer à prendre toute sa place dans la transition énergétique européenne. Et ce en cohérence avec ce qui était défendu par la Commission des îles de la CRPM présidée par Gilles Simeoni.*» ■ **PMP**



Photo Dr

SOLIDARITÉ

LE FONDS CORSICA SULIDARIA ÉTEND SES ACTIONS CONTRE LA PRÉCARITÉ



Photo CcC

Sa création avait fait suite à la crise des Gilets Jaunes et plus spécifiquement à la réunion organisée le 3 décembre 2018 par le président de l'Assemblée de Corse entre les responsables du groupe Vito-Rubis et le collectif contre la cherté des carburants. Le 21 décembre 2018, l'Assemblée de Corse actait le principe de la création d'un fonds de dotation de solidarité devant l'urgence sociale: Corsica Sulidaria. Pensé dès le départ comme un projet de mécénat collectif «au nom de la responsabilité sociale et sociétale de toutes les entreprises et de toutes les personnes qui participent à l'économie corse et qui souhaitent s'investir», ce fonds a vu ses statuts adoptés par l'hémicycle le 25 mai 2019. «Puis nous avons mis en fonction ce fonds de dotation à l'automne 2019 et nous avons commencé à travailler pour lutter contre la précarité», indiquait Jean-Guy Talamoni, président de l'Assemblée de Corse et du fonds Corsica Sulidaria, lors d'une conférence de presse le 29 juin dernier. «Mais, peu après avoir commencé nos travaux, est survenue la crise sanitaire et nous avons décidé de ré-orienter provisoirement nos actions vers l'aide aux soignants qui en avaient bien besoin», ajoutait-il. Dès le début du confinement, Corsica Sulidaria s'est en effet donné pour mission de recueillir des fonds, notamment à travers une cagnotte sur la plateforme Move. En tout, 105 984 € ont été recueillis puis reversés à la communauté médicale de l'île, notamment aux hôpitaux de Corte, Sartène et Bonifacio, mais aussi à des Ehpad, aux infirmiers libéraux et à la communauté professionnelle territoriale de santé de Balagne. Plus récemment, Corsica Sulidaria est par ailleurs intervenu suite aux inondations de juin 2020 qui ont touché les locaux ajacciens des Restos du Cœur et de l'Associu Sulidaria et a débloqué à leur bénéfice des fonds à hauteur de 30 000 €. «C'est un fonds de dotation qui a une certaine souplesse, qui permet de débloquer des fonds rapidement, surtout dans des situations d'urgence. C'est un instrument qui s'avère aujourd'hui très performant pour faire face à des crises comme celle que nous avons rencontrée », se réjouit Jean-Guy Talamoni en dévoilant que désormais de nouvelles pistes d'actions sont envisagées. «Le Conseil d'administration a décidé pour les semaines et les mois à venir d'orienter son travail autour de l'aide à la mobilité notamment sous la forme de bons d'essence. C'est un travail que Corsica Sulidaria est en train de nouer avec le groupe Vito-Rubis, mais également avec les Restos du cœur pour la diffusion de ces bons». Par ailleurs, le fonds de dotation entend également travailler sur la lutte contre la précarité numérique des étudiants. «Nous nous sommes rendus compte lors de la période de crise sanitaire que nombre d'étudiants n'ont pas pu continuer leur travail, faute de pouvoir accéder à l'espace numérique de travail, car ils n'avaient pas le matériel pour ce faire, déplore en effet Jean-Guy Talamoni. Nous lançons donc un appel aux services informatiques des administrations et des grandes sociétés privées pour des dons d'ordinateurs, afin de les mettre au service des étudiants qui en ont besoin». ■ **Manon PERELLI**

BASTIA

PIERRE SAVELLI RETROUVE SON FAUTEUIL



Photos JJ

Pierre Savelli, vainqueur à Bastia le 28 juin dernier du second tour de l'élection municipale, retrouve son fauteuil de maire. Plus de trois mois après le premier tour, la cérémonie d'investiture s'est tenue le 4 juillet dernier.

Sur la place St Nicolas, on prédisait un second tour des élections municipales très serré, finalement, au soir du 28 juin, c'est la liste Bastia Piu Forte Inseme menée par le maire sortant Pierre Savelli qui s'est imposée avec 49,37% des suffrages exprimés, 6729 voix. Jean-Sebastien de Casalta, son principal adversaire qui avait pourtant rallié à lui Jean Zuccarelli et Jean-Martin Mondoloni pour former l'Unione Per Bastia n'a récolté que 39,73%. 10 points d'écart, c'est justement le score du troisième homme de cette triangulaire, Julien Morganti, tête de liste Un Futur Pour Bastia qui, faute d'un accord, n'a pu faire l'union avec la gauche.

Après une campagne électorale interminable, diront certains, c'est le 4 juillet que s'est tenue la première réunion du tout nouveau conseil municipal réuni, crise sanitaire oblige, dans la grande salle du théâtre municipal de Bastia, plus spacieuse. Après l'appel des nouveaux élus et le dépouillement du scrutin, Pierre Savelli a logiquement été réélu maire de la ville avec 33 voix. Pour la forme, Jean-Sebastien de Casalta en a obtenu 8, et Julien Morganti 2. Des chiffres qui donnent un aperçu de ce que sera l'opposition et la majorité pour les six prochaines années.

Sur la scène du théâtre municipal, c'est avec une émotion particulière que Pierre Savelli, pourtant maire de la ville depuis janvier 2016, a ceint l'écharpe tricolore. Celui qui a succédé à Gilles Simeoni en cours de mandat remporte cette élection en tant que tête de liste. Signe, a-t-il déclaré, que les Bastiais ont validé la force du partenariat mis en place en 2014 avec Emmanuelle de Gentili à gauche, Jean-Louis Milani à droite et Leslie Pellegrini soutenue par Europe Ecologie les Verts. Militant nationaliste, le maire de Bastia s'est dit également: «*insatisfait que les autres courants nationalistes ne soient pas représentés. Au lendemain de la victoire du 28 juin, le constat de désunion ne peut pas nous satisfaire, et il va falloir que nous nous mettions rapidement autour de la table, que nous retrouvions les voies du travail commun au service du peuple corse*»

Quelques mots à l'adresse de l'opposition qui «sera respectée,

dans ses droits, ses convictions et son expression...comme cela a été le cas dans la première mandature» et le regret exprimé de ne plus voir siéger le groupe communiste, une première depuis la Libération: «*Nous étions souvent en désaccord, mais partageons le souci de la justice sociale*».

Pierre Savelli a donc retrouvé sa charge. Les grandes lignes de son projet pour les six prochaines années seront «la solidarité, l'écologie et la jeunesse». Douze adjoints ont été nommés pour l'accompagner. Emmanuelle de Gentili reste première adjointe. Les figures de la majorité comme Jean Louis Milani, Linda Piperi, Mattea Lacave, Paul Tieri, Jean-Joseph Massoni, Ivana Polisini ou encore Philippe Peretti gardent également leur position d'adjoint. De nouvelles têtes tout de même, notamment celle de Lisandru De Zerbi, directeur de l'association Praticalingua dont la délégation restait encore à déterminer à l'heure où nous mettions sous presse.

Une cérémonie d'investiture qui clôt définitivement ce long entre deux tours? Peut-être pas... L'opposition a déposé un recours en justice pour contester le résultat du scrutin. ■ JJ





CREATIONS SOCIETES

N° 01

CORSICA SANTE 2A
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Espace Latrium
Route d'Ortale, 20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CAISSARGUES du 05/06/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CORSICA SANTE 2A
Siège : Espace Latrium, Route d'Ortale, 20620 Biguglia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros
Objet : Toutes prestations de services dans le domaine médical et para-médical ; la prise en charge à domicile de patient atteint de diabète ; la dispensation d'oxygène médical à domicile ; la distribution et la location de tout matériel médical et para-médical, ainsi que les prestations de services s'y rapportant ;
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : THEMIS SAS au capital de 1.000 €, sis au 8 Avenue Lartigas, 31320 ESCALQUENS, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 822 999 074.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 Février 2020, il a été constitué une Société dénommée STI ID, Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est situé Quartier Foata, 20240 Poggio di Nazza, pour une durée de 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Son objet est : - Intermédiaires du commerce en produits divers ;
- La fourniture de toutes prestations de services liées à ces activités.

Le capital social est de 1000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, toutes souscrites et libérées. La gérance est confiée à M. SANTONI Michel demeurant à Poggio di Nazza. Immatriculation : RCS Bastia.

N° 03



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**
Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 1er juillet 2020, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : MELU
Forme : Société Civile Immobilière
Siège : Lieu-dit Contrella - 20220 Corbara

Capital : 100.000 € par apport en numéraire

Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.

La location de ces biens immobiliers.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Gérant : Monsieur Nicolas, Bernard, Henri LACOMBE, demeurant Lieu-dit Contrella, 20220 Corbara
Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 29 juin 2020 a été constituée la Société SEKKEN, Société par Actions Simplifiée au capital de 3000 euros, dont le siège est à BASTIA (20200) rue Cardinale Viale Praela, ayant pour objet : la vente de savons, cosmétiques, parfumerie, accessoires et produits dérivés. Madame Laura ALIAS demeurant Lot Luccianella 24 - 20600 FURIANI a été désignée en qualité de Président. Madame Rose-Marie ALIAS demeurant Lot Luccianella - 20600 FURIANI a été désignée en qualité de Directeur général. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision. Chaque action donne droit à une voix. Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FURIANI (20600) du 26 juin 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : L'M INSTITUT
Siège social : Résidence U Pinu, Centre commercial de Luccianella, 63, annexe de Paglia Orba, 20600 Furiani

Objet social : Institut de beauté
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 euros
Gérance : Madame Sophie MARTINETTI, demeurant 21, allée des Pruniers, Espace de Furiani, 20600 Furiani, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 06



**Etude de Maîtres
Jacques BRONZINI
de CARAFFA
et Thomas LEANDRI,**
Notaires Associés à Bastia
(Haute-Corse), 1, rue Luigi Giafferi

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Thomas LEANDRI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute-Corse), 1, rue Luigi Giafferi, le 3 juillet 2020, a été constituée une Société Civile de Construction Vente ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement.

La société est dénommée : EN FACE.
Le siège social est fixé à : BORGO [20290], 1265 avenue de Borgo chez la Société « GROUPE PIERRE NATALI ».

La société est constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée. Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.
Le gérant est Monsieur Pierre NATALI. Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
Le notaire.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : dénomination sociale : IS2P Capital : 500€ Siège social : Résidence a Piazzetta, Bt D, avenue du Mont Thabort, 20090 Ajaccio
Objet : fournitures et services auprès des entreprises et collectivités
Durée : 99 ans. Président : M. Andreani Paul Antoine demeurant Résidence a Piazzetta, Bt D, avenue du Mont Thabort, 20090 Ajaccio Les actions sont indivisibles à l'égard de la société et tout associé a accès aux assemblées et chaque action donne droit à une voix RCS Ajaccio.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 04/06/2020, il a été constitué une SARL dénommée FOOD TRUCK NUSTRALE. Siège social : résidence santa lina, bâtiment 3f, bd tino rossi, 20000 Ajaccio. Capital : 100 €. Objet : la vente au comptoir, dans un camion mobile, d'aliments et de boissons non alcoolisées à consommer à emporter. Gérance : M. Eric Anziani, résidence santa lina, bâtiment 3f, bd tino rossi, 20000 Ajaccio ; M. Alain Blaya, résidence santa lina, bâtiment f, route des sanguinaires, 20000 Ajaccio. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS d' Ajaccio.

N° 09

ERBAJOLO Immo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 Juin 2020 fait à Bastia, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : ERBAJOLO Immo
SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Mulinu Vecchju, Casevecchie, 20200 Ville di Pietrabugno
OBJET : La société a pour objet l'acquisition, la rénovation, la construction et la gestion de tous biens immobiliers à usage d'habitation, commercial ou professionnel destinés à la location. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

CAPITAL : 1.000 Euros entièrement libéré
GERANT pour une durée illimitée : Monsieur MICHELOTTI Guy né le 09-01-1970 à Bastia (2B), demeurant Lieu-dit Mulinu Vecchju, Casevecchie, 20200 Ville di Pietrabugno, de nationalité Française
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Par Actions Simplifiée
Dénomination : SAS « MC CO2 NET »
Siège : Route de Saint Antoine - Arena Suprana - 20215 Venzolasca

Objet : Le décapage par nettoyage cryogénique

Durée : 99 années
Capital : 200 Euros
Gérance : Monsieur VIGILENTI Cédric demeurant Route de Saint Antoine - Arena Suprana - 20215 Venzolasca
Immatriculation : RCS Bastia

Pour Avis,

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : EFMLS Capital : 100€ Siège social : 56b lot St François II, 20620 Biguglia
Objet : locations immobilières
Durée : 99 ans. Gérant : Mme Laura Stella Marchetti Lovisi demeurant 56b lot St François II, 20620 Biguglia Les parts sociales ne peuvent faire l'objet d'une cession à un tiers qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant l'unanimité des parts sociales. RCS : Bastia.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/07/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

JM TROUILLER
Siège social : Lieu-dit Bocca del Oro, 20137 Porto-Vecchio
Capital : 1.000 €

Objet : Achat et gestion d'un bien immobilier
Gérant : M. TROUILLER Jean-Michel Lieu-dit Bocca del Oro, 20137 Porto-Vecchio
Cession des parts sociales : Agrément des actionnaires
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d' Ajaccio.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp en date du 25 juin 2020, il a été constitué une SCI :
Dénomination : SCI JCMC
Siège social : Chemin de Balordo, 20129 Bastelicaccia
Capital : 300.000,00 €
Activités principales : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts
Durée : 99 ans
Gérant : M. Christian Séraphin PANTALACCI Chemin de Balordo, 20129 BASTELICACCIA et Mme PANTALACCI née Jérôme Renée CECCALDI Chemin de Balordo, 20129 BASTELICACCIA
Cession de parts sociales : Libre entre associés ; soumise à agrément des associés à l'unanimité dans les autres cas
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 24/06/2020, il a été constituée une SASU :
Dénomination :
MT RIVESUD
Siège social : Route des Cannes, Casa Nova, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna
Capital : 1.000 euros €
Activités principales : Gestion de valeurs mobilières et de parts sociales, prestations administratives aux filiales et gestion de trésorerie
Durée : 99 ans
Président : M. TOURMEN Morgan Route des Cannes, Casa Nova, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SAS " ALU PRESTIGE "
Siège : Parc d'activité de Mezzavia - Lieu-dit Stagnaccio - 20167 Mezzavia
Objet : Fabrication et pose de menuiserie en aluminium, bois, PVC ou toutes autres matières
Durée : 99 années
Capital : 1000 Euros
Président : Monsieur Pierre, Toussaint MANICACCI demeurant 223 Lotissement Bevinco - 20620 Biguglia
Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour Avis,

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 23/06/2020, il a été constitué une SASU :
Dénomination :
ASOLARIS
Siège social : Route des Cannes, Casa Nova, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna
Capital : 1.000 euros €
Activités principales : Gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et de parts sociales, prestations administratives aux filiales et gestion de trésorerie
Durée : 99 ans
Président : M. SENE Arnaud, Route des Cannes, Casa Nova, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 25 juin 2020, à BASTIA (20200), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination de la société :
PONTE PRATU
Forme : Société Civile Immobilière
Objet :
 - L'acquisition, la construction et la gestion de tous biens et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, ou commercial,
 - La mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
 Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.
Siège social : Chez Monsieur Marcu Andria LUCCIONI, Résidence I Minelli, Bâtiment E, 20200 Ville Di Pietrabugno [Haute-Corse]
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.
Capital social : 150 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.
Gérant : Monsieur Marcu Andria LUCCIONI, demeurant Résidence I Minelli, Bâtiment E, 20200 Ville Di Pietrabugno [Haute-Corse]
Immatriculation : RCS de Bastia.

**Pour avis et mention,
 La gérance,
 Mr Marcu Andria LUCCIONI.**

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp en date du 03 juillet 2020, il a été constituée une SCI :
Dénomination : SCI E.M.
Siège social : Lotissement Pietrosella, n° 34, 20167 Alata
Capital : 400.000,00 €
Activités principales : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts
Durée : 99 ans
Gérant : M. Emmanuel Jean-Marie Christophe MOREIRA Lotissement Pietrosella, n° 34, 20167 Alata
Cession de parts sociales : Libre entre associés ; Soumise à agrément des associés à l'unanimité dans les autres cas
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp en date du 01er juillet 2020, il a été constituée une SASU :
Dénomination : BONA CENA
Siège social : 4 Quai Napoléon, 20000 Ajaccio
Capital : 100,00 €
Activités principales : en France et à l'étranger : prise en location gérance d'un fonds de commerce de restauration sur place et à emporter, service de livraison de tous produits alimentaires préparés, achat, vente, prise à bail, location, gérance, participation de la société dans toutes opérations se rattachant à son objet social
Durée : 99 ans
Président : M. Jean-Paul Antoine Georges ROUSSET, 20160 Guagno, Bona Cena
Cession d'actions : Agrément de l'actionnaire unique
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 28/06/2020, il a été constituée une Société :
Dénomination sociale : JULU
Siège social : Port de Plaisance, 20248 Macinaggio
Forme : SAS Unipersonnelle
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia
Objet social :
La Société a, en France et à l'étranger, l'objet social [ci-après, "l'Objet Social"] suivant :
 - Restaurant, tous types de restauration traditionnelle, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, la vente de boissons conformément à la législation en vigueur et plus généralement toutes opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.
 - L'exploitation, la prise à bail de tous commerces se rapportant à l'activité lié à la restauration.
 En outre, l'Objet Social comprend toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, qui s'y rapportent directement ou indirectement, susceptibles de lui être utiles ou d'en faciliter le développement ou la réalisation, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou encore qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce et son industrie.
 La Société peut agir directement, indirectement, seule ou en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés. Elle peut réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son Objet Social.
Président : Monsieur Christian CHIARI, demeurant Lieu-dit Stecaja, 20248 MACINAGGIO.
Immatriculation de la Société au RCS de Bastia.

Pour avis, La Présidence.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03.07.2020, il a été constituée une Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : CALCOSALTO
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 300 euros
Siège social : Lieu-dit Chiesa, Route Nationale - Village - 20164 Cargiaca
Objet social : Hébergement touristique en exploitation para-hôtelière et hébergement de courte durée, conciergerie et toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini.
Président : Monsieur Dimitri, Pierre-Baptiste de Rocca-Serra demeurant Lieu-dit Chiesa - RN - Village - 20164 Cargiaca
Directeur Général : Monsieur Ugo, Julien de Rocca Serra demeurant 28 rue de Wagram - 20000 Ajaccio
Directeur Général : Monsieur Michel, Dimitri de Rocca Serra demeurant 15 rue Cardinal Fesch - 20000 Ajaccio
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.
Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 2020 à Corté, il a été constituée une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme juridique : Société par Actions Simplifiée
Dénomination sociale :
7ème ART CORTE
Objet social :
 La Société a pour objet d'exercer, en France et/ou à l'étranger, les activités suivantes : - L'achat et l'exploitation de salles de cinéma,
 - La vente de confiserie, de boissons non alcoolisées, de crèmes glacées et de produits dérivés des films,
 - La location des salles,
 - L'organisation de spectacles, de concerts et de pièces de théâtre.
 Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.
Siège social : Chez Madame Julie LE-NOIR - Résidence Agula Marina - Bâtiment A - U Centre - 20290 Lucciana.
Durée : 99 ans
Capital social : 1000 €, divisé en 100 actions d'une valeur de 10 € chacune
Président : Monsieur Didier, Paul LE-NOIR né le 2 septembre 1962 à NANTES [44], de nationalité française, domicilié à Vallon du Macchione - Bâtiment B - Chemin de Falconaja - 20600 Bastia.
Immatriculation : RCS Bastia.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/07/2020, il a été constituée une Société Civile dénommée :
S.C.I BARBANNE
Siège social : 9 rue César Campinchi, 20200 Bastia
Capital : 200 €
Objet : L'achat d'immeuble, La location d'immeubles nus, L'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet.
Gérant : M. BIANCONI Pascal, 44 Boulevard Graziani, 20200 Bastia
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 24

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CORSCIA [20224] du 03 juillet 2020, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale :
CORSE TRAVAUX FORESTIERS
Siège social : Lieu-dit Vignaccia, 20224 Corscia
Objet social : Débroussaillage, démaquillage, élagage, abattage, bûcheronnage, entretien d'espaces verts.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros
Gérance : Monsieur François Joseph ALBERTINI, demeurant Lieu-dit Vignaccia, 20224 Corscia
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

N° 25



TALLIANCE AVOCATS
57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia [20] du 15 mai 2020, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : « SGP INGENIERIE »
FORME : Société à Responsabilité Limitée
SIEGE SOCIAL : ZAC de Campo Vallone - Lot n° 5 - 20620 Biguglia
OBJET : Toutes missions de maîtrise d'œuvre : Mission d'ordonnement, de coordination et de pilotage de chantier ; Mission d'étude d'exécution, devis quantitatifs par lots ou corps d'état, études de synthèse ; Mission de direction de travaux [direction, contrôle général et réception des travaux] ; Mission complémentaire et d'assistance se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ; Toutes missions d'études techniques spécialisées : établissement de spécifications techniques détaillées, de calculs et plans d'exécution des ouvrages, avec ou sans contrôle de leur exécution, et notamment infrastructures, fondations, maçonnerie, béton armé et précontraint, voiries réseaux divers, plomberie, sanitaire ; L'emprunt de tous fonds nécessaires à ces objets et à la mise en place de toutes garanties.
DURÉE : 99 années
EXERCICE SOCIAL : 31 Décembre
CAPITAL numéraire : 1.200 euros
GÉRANCE : Monsieur Philippe USCIATI demeurant Valle Longa, Piscia Rossa - 20167 Afa
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.
Pour avis,

N° 26

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 06/07/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : START ALH+
Objet social : L'acquisition par voie d'achat à l'associé ou à des tiers, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers bâtis ou non bâtis, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas son caractère civil.
Siège social : 28 Rue du Commandant l'Herminier, Funtana Vecchia, 20137 Porto-Vecchio
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO
Gérance : SVASM PARC, SAS au capital de 1000 euros, ayant son siège social 66 Avenue des Champs-Élysées, Bureau 46, 75008 PARIS, immatriculée sous le n°841 690 795 au RCS de PARIS
Clause d'agrément : Les parts sociales ne pourront être cédées entre vifs en pleine propriété ou en usufruit ou en jouissance qu'avec l'agrément des associés. Cet agrément sera requis y compris concernant les cessions consenties au conjoint d'un associé ainsi que les cessions consenties à des ascendants ou descendants du cédant. Il ne sera pas néanmoins requis pour les cessions entre associés de la Société. L'agrément de l'Assemblée générale sera délivré à la majorité des deux tiers des parts sociales.
Immatriculation : RCS Ajaccio.

N° 27

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 3 juin 2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : PROCALI
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 1000 euros
SIEGE : Lot Vanga Di L'Oru, Thuyas, 20221 Santa Maria Poggio
OBJET : Plâtrerie, Peinture Intérieure et Extérieure, Façadier
DURÉE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
PRÉSIDENT : Mr AVELINO MANUEL CASEIRO MEIRA, demeurant Lotissement Vanga Di L'Oru, Thuyas, RN 198, 20221 Santa Maria Poggio,
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia

Pour avis,

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 28

SERTEX

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 €
Siège social : 4 rue du Chateau
92500 Rueil-Malmaison
381 518 380 R.C.S. Nanterre

En date du 25 juin 2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à Colline de Trova - Lot 7 - LD AGHJA ALTA à ALATA [20167].
L'article des statuts relatif au siège social a été modifié en conséquence.
Le gérant de la société est Monsieur Christian CHOUERI, demeurant Colline de Trova - Lot 7 - LD AGHJA ALTA à ALATA [20167]. Mention sera portée aux greffes des tribunaux de commerce de Nanterre et Ajaccio.
Pour avis,

N° 29

BREIZIL

SAS à Associé Unique
Au capital de 1.000 €
Siège social : Quartier La Poretta
Centre Commercial La Poretta
20137 Porto-Vecchio
R.C.S. Ajaccio 828 511 428

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 04/05/2020, le siège social de la société a été transféré à compter du 04/05/2020, à LA CIOTAT 13600 - 273 Avenue Beau Rivage.
Les formalités de dépôt et de nouvelle immatriculation seront effectuées au RCS de MARSEILLE, dont dépendra désormais la société.

N° 30

ALBA CG

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : Teppa
20140 Sollacaro
812 471 522 RCS d'Ajaccio

Le 26/06/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 2 BIS VIGNA MAJO, Lotissement Stella Di Mare, Chiosu Supranu, 20110 PROPRIANO, à compter du 01/07/2020.
Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 31

Agence AGB Corse
S.A.S. d'Architecture
SAS au capital de 5500 €
Siège social : RN 198
Immeuble Giudicelli, rdc
20270 Aleria
801175795 RCS Bastia

L'AGE du 26/02/2020 a transféré le siège social de la société à chez Madame Gillier Aline, 3ème étage, bâtiment U Casone, D16, le Village, 20270 Tox à compter du 29/06/2020, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt au RCS de Bastia.

N° 32

AGRIXXI

SASU au capital de 30.000 €
Siège social : 2 rue Albert Laville
45000 Orleans
RCS 824 445 704 Orleans

L'associé unique, en date du 30/06/2020, a décidé de transférer le siège social au Village, c/Co Coltelloni, 20232 OLMETA DI TUDA.
Président : M LEHRMANN Philippe, lieu dit Village, c/Co Coltelloni, 20232 OLMETA DI TUDA. Radiation au RCS de ORLEANS et immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 33

T MERAIR

SARL au capital de 450000 €
Siège social : 17 Rue Dr Del Pellgrino
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 837901636

Par décision de l'associé Unique du 30/06/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 10 Bis rue de Cuire, 69004 LYON 04 à compter du 30/06/2020. Radiation au RCS de AJACCIO et immatriculation au RCS de LYON.

N° 34

MMA CONSTRUCTIONS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 300 €
Siège : Chemin de Toretta
Route du, 20000 Ajaccio
492250410 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 03/06/2020, il a été décidé de transférer le siège social au MACCINE, 20167 ALATA.
Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 35

SAMO

SAS au capital de 1000 €
Siège social : 8 Place Fontaine Neuve
20200 Bastia
852313410 RCS Bastia

Suivant décision du 01/06/2020, l'associé unique a : - Transféré le siège social au Château du Rey, 30570 ST ANDRE DE MAJENCOULES à compter du 01/06/2020. L'art. 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société sera immatriculée au RCS de Nîmes et sera radiée du RCS de Bastia.

N° 36

DAVIKEN

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Route du Fort
Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio
RCS Ajaccio 451 428 544

Aux termes d'une délibération en date du 22/06/2020, l'A.G.E. des associés de la SARL DAVIKEN a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal de : Route du Fort, Grosseto Prugna, 20166 PORTICCIO à : 33, Rue Bonneterie, 84000 AVIGNON à compter du 22/06/2020, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 37

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 décembre 2019, les associés de la société FAMIGLIA OTTAVIANI société civile immobilière au capital de 127460 € immatriculée au RCS de LIBOURNE sous le N°833262900, ont décidé de transférer le siège social du : 3 Margot, 33330 SAINT-EMILION au : Lotissement Carbone, n°5, 20214 CALENZANA, à compter du 1er janvier 2020, et de modifier en conséquence l'article 4ème des statuts. Mentions seront faites aux RCS de LIBOURNE et de BASTIA.

Pour avis. Le notaire.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 38

FIDAL

Société d'Avocats
955 route des Lucioles
06560 Sophia Antipolis
Tel : 04 92 96 02 96

IMMOBILIER MRS

SAS au capital de 10.000 €
Lotissement Orabona
Route de Bastia
20220 L'Île-Rousse
RCS Bastia 879 705 291

Par décision de l'associée unique du 02/07/2020, il a été décidé de supprimer la mention suivante de l'objet social de la société : « location ou mise à disposition à titre gratuit au profit des associés de tous biens et droits immobiliers ». Le reste des dispositions statutaires demeure inchangé.

Pour avis,

N° 39

SIRIUS

SAS au capital de 150.000 €
Siège social : Avenue Napoléon III
Parc Bilello, 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 882 539 174

Par décisions en date du 20/05/2020, l'associé unique a désigné en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société SELARL COREVAL, ZI du Vazzio, Forum du Vazzio, CS 90009, 20700 Ajaccio Cedex 09. RCS 511 255 325.

Pour avis,

SCI des Vallées

SCI au capital de 2.000 Euros
En cours de transformation en SAS
Siège social :
1 Lotissement La Lunera
La Rocade, Porticcio
20166 Grosseto-Prugna
832 131 635 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant délibération en date du 25/06/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire, des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

L'objet de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 2.000 Euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Dénomination :

Ancienne mention : SCI des Vallées
 Nouvelle mention : SAS des Vallées
 M. Aymeric BENARD et Mme Caroline FERRI (épouse BENARD), gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par :

PRESIDENT : Monsieur Aymeric, Cyrial, Raoul BENARD, demeurant 1 Lotissement La Lunera, La Rocade, Porticcio, 20166 GROSSETO-PRUGNA
DIRECTEUR GENERAL : Madame Caroline, Sophie FERRI (épouse BENARD) demeurant 1 Lotissement La Lunera, La Rocade, Porticcio, 20166 GROSSETO-PRUGNA

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.



N° 41

STELLA MARE

SAS au capital de 51.000 €
Siège social :
15 Cours Lucien Bonaparte
Route des Sanguinaires
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 793 717 992

Le 30/06/2020 l'associée unique a pris acte que les mandats des sociétés FIDEXCO FRANCE, Commissaire aux comptes titulaire et CABINET PRADAL, Commissaire aux comptes suppléante, sont arrivés à expiration et a décidé de ne pas désigner de nouveaux Commissaires aux Comptes.

ALP CONSEILS

Société à Responsabilité Limitée
Transformée en Société
par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social :
Zone Industrielle du Vazzio
Forum du Vazzio, 20090 Ajaccio
847 715 174 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant décisions du 26 juin 2020, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter dudit jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 2000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions entre associés, conjoints, ascendants ou descendants, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Alain, Charles, André, Louis PERRET. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **Président de la société :** M. Alain, Charles, André, Louis PERRET, demeurant 14 Hameau de Pinello, 20129 BASTELICACCIA.

Pour avis, La Gérance.

N° 43

PROPRIANO
SERVICE PLAISANCE
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 3000.00 €
Siège social : Lieu-dit Travaletto
20110 Propriano-499 758 720 RCS

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :

* Procéder à la modification de la dénomination sociale et de l'enseigne de la société :

A compter de ce jour, elle deviennent : **PROPRIANO MARINE PLAISANCE**
 L'article 3 des statuts est modifié en conséquence

* Procéder à la nomination du Directeur Général : A compter de ce jour, a été nommé :

Madame Christelle, Angélique HENRY épouse SANTINELLI. Née le 3 mai 1982 à MARSEILLE (Bouches du Rhône) de nationalité Française, demeurant :

Les Hauts de Baracci - 20110 Propriano
 Les articles 12 et 21 des statuts sont modifiés en conséquence.

Deux exemplaires du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

RELATIONS CORSE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000 euros
Siège social : Fil di Rosa
20140 Serra Di Ferro
453 899 684 RCS Ajaccio

Suivant décision du 2 juillet 2020, l'associé unique a :

- Nommé Monsieur Yorick, Marie, Gérald, Henri SAVARY de BEAUREGARD demeurant Le Village, 20140 SERRA DI FERRO, en qualité de gérant pour une durée indéterminée, Mme Claire SAVARY de BEAUREGARD, née ABBA-TUCCI, associée unique, cessant d'exercer les fonctions de gérant ;

- décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'agence immobilière comprenant notamment les activités d'intermédiaires en achat, vente et location de biens immobiliers, fonciers et commerciaux, l'estimation et l'évaluation des biens immobiliers, ainsi que la vente de listes ou de fichiers relatifs à l'achat, la vente et la location ou la sous-location en nu ou en meublé d'immeubles bâtis, - et a modifié les articles 2 et 7 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 45

BIOTEC

SASU au capital de 1000 €
Siège social : Lieu-dit Teghine
Zonza - 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 853420198

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22/06/2020, il a été décidé de transférer le siège social au Rue René Biancarelli, 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 22/06/2020, d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Activité des peintres en Bâtime

Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 46

Enerlis Corse

SASU au capital de 10000 €
Siège social : Pole de Sartuello 2
rte de Mezzavia, 20090 Ajaccio
848052080 RCS Ajaccio

Le 06/07/20 l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient Enerlis Corsica. Mention au RCS de Ajaccio.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 47

HIYA LIVE

SAS au capital social de 5.555,55 €
Maison du Parc Technologique
ZI Erbajolo - 20600 Bastia
851 917 062 RCS Bastia

Aux termes d'une décision du 29/07/2019, il a été décidé une augmentation de capital d'un montant de 277,77 par émission de 27.777 actions de 0,01 € chacune. Le capital social est désormais de 5.833,32 € divisé en 583.332 actions de 0,01 € chacune. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis,



TALLIANCE AVOCATS
57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

SOCIETE**« TS PROMOTION »**

S.A.S au capital de 10.000 Euros
Siège social :
ZAC de Campo Vallone
Lot n° 5 - 20620 Biguglia
RCS Bastia 829 660 422

Aux termes des décisions du Président du 22 mai 2020 enregistrées au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement Bastia, le 8 juin 2020, dossier 2020 00016618, référence 2B04P31 2020 A 00707, il a été constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire de 300 euros décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2017.

Le capital est donc porté de 10.000 € à 10.300 €

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

LOCATION FIN DE GERANCE

N° 49

LOCATION GERANCE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date du 24/06/2020 Madame Muriel ANTONINI épouse VILLORESI, présidente de la société LGV, SAS au capital de 200 €, inscrite au RCS BASTIA sous le numéro 839 347 119 demeurant à Marine de Sisco, 20233 SISCO, a donné en location gérance à la société JULU, SAS au capital de 1000 €, RCS de BASTIA et en cours d'immatriculation ayant son siège social Port de Plaisance, 20248 MACINAGGIO, représentée par Monsieur Christian CHIARI, un fonds de commerce lié à l'activité de restauration (grande restauration) saisonnier sis et exploité à Port de Plaisance, 20248 MACINAGGIO pour une période qui commencera à courir à compter du 1er juillet 2020 et pour une durée de 1 an jusqu'au 30 juin 2021.

Pour avis,

N° 50

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 25 juin 2020, Monsieur Pierre Marie FRANCESCHETTI, Immatriculé sous le numéro 429 482 151, RCS de BASTIA, dont le siège social est Village de MOLTIFAO, TIZARELLA, 20218 MOLTIFAO. A donné à bail, à titre de location-gérance à : Mademoiselle Lucie RISTORI, immatriculée sous le numéro 832 750 558, RCS de BASTIA. Dont le siège social est à Cabanella, 20218 MOLTIFAO, La branche d'activité «Restaurant» d'un fonds de commerce de « Terrain de Camping - Restaurant » Exploité à Tizarella, 20218 MOLTIFAO, à compter du 1er juillet 2020 pour expirer le 31 décembre 2020.

Pour unique insertion,

N° 51

TOTAL CORSE**SAS au capital de 1.395.979 €****RCS Bastia n°662 054 188****Résidence Le Desk****Chemin de Paratojo, 20200 Bastia****AVIS DE PROLONGATION
DE SOUS-LOCATION
GERANCE****INSERTION UNIQUE**

Par acte sous seing privé en date du 30 Juin 2020, la sous-location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL Relais du Stabiacciu - route de Bonifacio - 20137 PORTO-VECCHIO, consentie par TOTAL CORSE, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N°662 054 188, à la SARL Ets CUCCHI, immatriculé au RCS de Ajaccio sous le n° 433 201 464, est prorogée pour une durée de six mois à compter du 01 janvier 2020 jusqu'au 30 juin 2020.

N° 52

**FIN DE LOCATION
GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de débit de boissons, petite restauration, Pizzeria, Snack, préparation de plat cuisinés à emporter, sis Port de Plaisance de Toga, 20200 Bastia, consentie par acte sous seing privé en date à Bastia du 27 Juin 2019, par : La Société S.A.R.L LE BOUNTY, S.A.R.L au capital de 7775 Euros, ayant son siège social ZONE INDUSTRIELLE DE FURIANI, 20600 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 391 348 950 RCS BASTIA, **Propriétaire dudit fonds.**

Et La Société S.A.S.U KARLSON S.A.S.U au capital de 500.00 Euros, ayant son siège social PORT DE PLAISANCE DE TOGA, 20600 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 852 226 257 RCS BASTIA, **Locataire dudit fonds,**

A pris fin à la date du 31 Mars 2020.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par Mme MONOD Alexandra Vanessa, Résidence la Calavita, Bâtiment A, San Martine di Lota.

Pour insertion.

N° 53

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 23 juin 2020,

La société SOCIETE D'EXPLOITATION TOURISTIQUE D'ABBARTELLO, SARL, capital : 7622,45 euros, LD ABBARTELLO, 20113 OLMETO, 388 696 148 RCS Ajaccio,

A donné en location gérance à la société MOANAV, SAS, Capital : 1000 euros, IMM LE COLIBRI, BAT A, FICABRUNA, 20620 BIGUGLIA, 884 276 619 RCS Bastia,

Un fonds de commerce de Commerce d'alimentation générale, comprenant les éléments : Location gérance d'un fonds de commerce, sis et exploité sis lieudit ABBARTELLO, 20113, OLMETO. A compter du 01/07/2020 au 31/10/2020.

N° 54

TOTAL CORSE**SAS au capital de 1.395.979 €****RCS Bastia n°662 054 188****Résidence Le Desk****Chemin de Paratojo, 20200 Bastia****AVIS DE FIN
DE LOCATION GERANCE****INSERTION UNIQUE**

Par acte sous seing privé en date du 30 Juin 2020, la location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL Relais du Stabiacciu - route de Bonifacio - 20137 PORTO-VECCHIO, consentie par les ayants droits de Monsieur NICOLAÏ Don Jacques immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le N°046 712 774 à TOTAL CORSE, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 662 054 188, prend fin le 30 Juin 2020 à minuit.

N° 55

**FIN DE LOCATION
GERANCE**

La location-gérance consentie par la société COTE BONAPARTE, SARL au capital de 10000 euros, dont le siège est 5 Rue Bonaparte, 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS de AJACCIO, sous le N°493610562 à la société DECOMUEUBLES, SA au capital de 38112.35 euros, dont le siège social est lotissement industriel de Mezzavia, lieu-dit Pernicaggio, 20167 MEZZAVIA, immatriculée au RCS de AJACCIO, sous le N° 332 603 836, suivant acte sous seing privé en date à AJACCIO du 17/09/2012 enregistré à AJACCIO, le 10/10/2012, bordereau N°2012/829 Case N°2, du fonds de commerce de Négoce d'objets de décoration design, situé à 5 Rue Bonaparte, 20000 AJACCIO connu sous le nom de : "DESIGN BY O". A pris fin le 01/07/2020 d'un commun accord entre les parties.

Pour unique avis signé,**la SA DECOMUEUBLES, le locataire-gérant.**

N° 56

TOTAL CORSE**SAS au capital de 1.395.979 €****RCS Bastia n°662 054 188****Résidence Le Desk****Chemin de Paratojo, 20200 Bastia****AVIS DE FIN DE SOUS
LOCATION GERANCE****INSERTION UNIQUE**

Par acte sous seing privé en date du 30 Juin 2020, la sous-location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL Relais du Stabiacciu - route de Bonifacio - 20137 PORTO-VECCHIO, consentie par TOTAL CORSE, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N°662 054 188, à la SARL Ets CUCCHI, immatriculée au RCS de Ajaccio sous le n° 433 201 464, prend fin le 30 Juin 2020 à minuit.

N° 57

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 1er juillet 2020, la Société VITO Corse, S.A.S au capital de 8.000.000 €, sise Esplanade Forum du Fangu - Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 518 094 784.

A donné en location gérance :

à la Société EPB, SARL au capital de 18.880 €, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 439 122 649, ayant son siège social : Analonga Route de l'Os-pedale - 20137 PORTO-VECCHIO.

Un fonds de commerce de Station-Service : distribution de tous carburants, combustibles, liquides, huiles et graisses, boutique et centre de lavage, entretien et autres services techniques liés aux véhicules, à l'enseigne VITO sis et exploité Lieu-dit Stabiacciu - Route de Bonifacio - 20137 PORTO-VECCHIO, pour une durée de 3 ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. A compter du 1er juillet 2020.

N° 58

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Porto-Vecchio, du 1er juillet 2020.

Mme Marie-Antoinette TERRAZZONI, Veuve Don Jacques NICOLAI, M. Jean-Louis NICOLAI,

M. Denis NICOLAI Ayants droit de feu Don Jacques NICOLAI en son vivant retraité né le 25 juillet 1934 à Carbini [20170] et décédé le 7 juillet 2018 à Porto-Vecchio, immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le numéro 046 712 774

Ont donné en location gérance :

à la Société VITO Corse, S.A.S au capital de 8.000.000 €, sise Esplanade Forum du Fangu - Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 518 094 784.

Un fonds de commerce de Station-Service (distribution de tous carburants, combustibles, liquides, huiles et graisses, boutique et centre de lavage) situé à PORTO VECCHIO - Lieu-dit Stabiacciu - Route de Bonifacio [20137], pour une durée de 10 ans.

A compter du 1er juillet 2020.

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 59

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPEE**

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31.12.2019, les associés de la Société " LOGI CONCEPT SUD " SARL au capital de 7622.45 €, siège social : FELICETO, 20225 MURU, RCS BASTIA 390 015 592, ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31.12.2019 et sa mise en liquidation amiable. Le Liquidateur nommé est : Mr Christian DAVIDE Né le 01.10.1957 à TOULON [83] demeurant à FELICETO [20225] avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société ou toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

**Pour Avis,
Le Liquidateur.**

N° 60

PAGLIAI HOLDING**Société par Actions Simplifiée****En liquidation****Au capital de 500 euros****Siège social : 53 Lot Simonpoli****Travo, 20240 Ventiseri****Siège de liquidation :****53 Lot Simonpoli - Travo****20240 Ventiseri****801 916 339 RCS Bastia**

Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2016 au 53 Lot Simonpoli, Travo, 20240 VENTISERI, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Sébastien PAGLIAI, demeurant 20 Lot Simonpoli, Travo, 20240 VENTISERI, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

**Pour avis,
Le Liquidateur.**

N° 61

**GOMCO ENVIRONNEMENT
S.A.R.L. au capital de 1.000 Euros
Lieu-dit Erbaghju - Scolca
20290 Borgo
R.C.S B 819 581 703**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2020, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2020 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Patrick MORELLINI demeurant à Scolca, 20290 Borgo, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est situé au Scolca, 20290 Borgo, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia

Mention sera faite au RCS : Bastia.

N° 62

**GOMCO ENVIRONNEMENT
SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social : Lieu-dit Erbaghju
Scolca, 20290 Borgo
R.C.S B 819 581 703**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2020, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur Patrick Morellini demeurant à Scolca, 20290 Borgo, déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

N° 63

**CINARCA AUDIT
ET CONSEIL**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 Euros
En dissolution anticipée
Siège social : Lieu-dit « Ancone »
20111 Calcatoggio
RCS : Ajaccio 498 896 638

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale réunie extraordinairement en date du 30 juin 2020, enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 02 juillet 2020 dossier 2020 00019987, l'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice, l'a déchargé de son mandat, a prononcé la clôture des opérations de liquidation, et la disparition de la personnalité morale de la société au 30 juin 2020. Les comptes de liquidation ainsi que la décision prise par les associés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La liquidatrice,
Pascale MEUDEC.

N° 64

**CINARCA SECRETARIAT
ASSISTANCE**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 200 Euros
En dissolution anticipée
Siège social : Lieu-dit « Ancone »
20111 Calcatoggio
RCS : Ajaccio 814 949 087

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale réunie extraordinairement en date du 30 juin 2020, enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 02 juillet 2020 dossier 202000019988, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, a prononcé la clôture des opérations de liquidation, et la disparition de la personnalité morale de la société au 30 juin 2020. Les comptes de liquidation ainsi que la décision prise par les associés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La liquidatrice,
Marie Elisabeth MEUDEC.

N° 65

**AVIS DE LIQUIDATION
AMIABLE**

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 31.12.2019, les associés de la Société " LOGI CONCEPT SUD " SARL au capital de 7622,45 €, siège social : FELICETO, 20225 MURU, RCS BASTIA 390 015 592, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de la gestion au liquidateur, puis ont prononcé la clôture définitive de la liquidation au 31.12.2019. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour Avis,
Le Liquidateur.

N° 66

**« Société Anconnaise de Participations
et d'Investissements »**

(S. A. P. I)
Société Civile
Au capital de 1.000 Euros
En dissolution anticipée
Chez M. Bernard MEUDEC
Lieu-dit Ancone - 20111 Calcatoggio
SIRET : Ajaccio 483 731 725

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale réunie extraordinairement en date du 30 juin 2020 enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 02 juillet 2020 dossier 2020 00019985, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la société. Les comptes de liquidation ainsi que la décision prise par les associés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La liquidatrice,
Marie Elisabeth MEUDEC.

N° 67

S C I A RUSSINAGHJA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 Euros
En dissolution anticipée
Siège social : Lieu-dit « Ancone »
20111 Calcatoggio
R.C.S. : Ajaccio 825 346 968

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale réunie extraordinairement en date du 30 juin 2020, enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 02 juillet 2020 dossier 2020 00019986, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la société. Les comptes de liquidation ainsi que la décision prise par les associés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La liquidatrice,
Pascale Marie MEUDEC.

N° 68

SARL RENAULT YOAN

SARL au capital de 1000 €
Siège social : Place des Cannes
Bât E - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 453541815

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/05/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/05/2020, il a été nommé liquidateur(s) M. RENAULT YOAN demeurant au LIEU DIT U NERU, TIUCCIA, 20111 CALCATOGGIO et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 69

CORSAZUR**MARINE SERVICES**

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 8000 euros
Siège social : U Valdu A - A Tavula
20128 Grosseto-Prugna
Siège de liquidation : U Valdu A
A Tavula - 20128 Grosseto-Prugna
451 749 329 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Hubert Thierry Georges Louis BRIFFAUT, demeurant Chemin de Ste-Marie Siche - 20128 GROSSETO-PRUGNA, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé U Valdu A - A Tavula - 20128 GROSSETO-PRUGNA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Hubert Thierry Georges Louis
BRIFFAUT, Liquidateur.

N° 70

SCI ARENA BIANCA

En liquidation au capital de 1000 €
Siège social :
Rue Albert 1er Prolongée
20260 Calvi
RCS de Bastia 790 454 193

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2019 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2019. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Le liquidateur,

N° 71

SOLY'C

S.C.I. en liquidation
Au capital de 1.524,49 Euros
Siège social : Les Collines de Trio
20160 Vico
378 010 128 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/05/2020 à 19 heures au siège social de la société, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Jeanine-Lydie SEUTIN [veuve PANIEN], demeurant Lieu dit Riniccio, Immeuble La Sposata, Bâtiment B, Sagone, 20160 VICO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation à compter de ce jour.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 72

SOLY'C

S.C.I. au capital de 1.524,49 Euros
Siège social : Les Collines de Trio
20160 Vico
Siège de liquidation :
Lieu-dit Riniccio
Immeuble La Sposata,
Bâtiment B, Sagone 20160 Vico
378 010 128 Rcs Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/05/2020 à 17 heures, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/05/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Jeanine-Lydie SEUTIN (veuve PANIEN), demeurant Lieu dit Riniccio, Immeuble La Sposata, Bâtiment B, Sagone, 20160 VICO, ancienne Gérante de la Société, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Lieu dit Riniccio, Immeuble La Sposata, Bâtiment B, Sagone, 20160 VICO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 73

SNC PARAFORM

Société en Nom Collectif
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social et de liquidation :
Quartier Poretta
20137 Porto-Vecchio
503 752 784 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associée unique du 1er avril 2020, M. Jean, André, Louis GRIMALDI demeurant 6 rue Aspirant Michelin, 20137 PORTO-VECCHIO a été nommé comme liquidateur à compter du 1er avril 2020 et pour toute la durée de la liquidation en remplacement de Mme Claudy Josyane PAOLINI, née VALLS, demeurant Arca Village, 20137 PORTO-VECCHIO, émissonnaire.

Mention : RCS AJACCIO.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 74

SCI VILLA RAFFAELLA

SCI de Construction Vente
Au capital de 1000 €
RCS Bastia 514084854
Siège de la liquidation :
Avenue Albert 1er Prolongée
Villa Blanche
Chez Monsieur Jean SAVELLI
20260 Calvi

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2019, ladite assemblée a constaté et statué sur le rapport de la liquidation de la société et sa clôture. Les opérations de liquidation sont terminées, la clôture de la liquidation est prononcée.

POURSUITE DE L'ACTIVITE

N° 75

BROCANTE ET DECO CHIC

Société par Actions

Simplifiée à Associé Unique

Capital : 1000 €

Siège social : Village, 20226 Costa
841 701 204 RCS Bastia

Suivant procès-verbal en date du 15 mai 2020 des décisions de l'associé unique, statuant en application de l'article : L.225-248 du Code de commerce, par renvoi de l'article L.227-1 du même code, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société. Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, Le représentant légal.



**DEPOSEZ
vos annonces à :**
al-informateurcorse@orange.fr

N° 76

NG

SAS au capital de 40000 €

Siège social :

32 Cours Lucien Bonaparte

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 802121418

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 08/06/2020, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L223-42 du Code de commerce à compter du 08/06/2020. Modification au RCS d'Ajaccio.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 77

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 30/06/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Auxon [SAS]

4T, Route de Sainte-Lucie

Villa Nanouchka

20200 Ville di Pietrabugno

Activité : Achat, vente, importation, exportation de tous produits industriels non réglementés

RCS Bastia : B 824 591 622, 2016 B 775

Date de cessation des paiements :

02/06/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 78

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 30/06/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Anastasia [SARL]

"Billard 2000" RN 193

Espace Isalu

20600 Furiani

Activité : Brasserie - Bar - Restaurant - Animation et organisation de Jeux - Soirées...

RCS Bastia : B 432 577 294, 2000 B 186

Date de cessation des paiements :

28/02/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**

infogrefe.fr
Les Greffes des Tribunaux de Commerce

N° 79

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 30/06/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Sauvegarde et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

SARL R.P. Constructions [SARL]

Chemin de la Carbonite

20600 Bastia

Activité : La maçonnerie générale

RCS Bastia : B 510 810 641, 2009 B 112

Date de cessation des paiements :

31/03/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 80

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 30/06/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

L'EURL Espace Cambon [SARL]

Bâtiment Le Renosu

20240 Ghisonaccia

Activité : Prêt à porter - Maroquinerie - Chaussures - Accessoires au 8 Stratta di A Cisterna, 20240 Ghisonaccia

RCS Bastia : B 535 301 238, 2011 B 461

Date de cessation des paiements :

25/06/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 81

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 30/06/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

Patine et Vieilles Dentelles [SARL]

Villa Santa Maria

Route de l'Ancienne Gare - Folelli

20213 Penta di Casinca

Activité : Brocante [Meubles exotiques et luminaires en fonte]

RCS Bastia : B/514 055 821, 2009 B 357

A fixé la durée de ce Plan à 10 ans

Commissaire à l'exécution du Plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

RECTIFICATIF

N° 82

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°28, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 26/06/2020 - n° 6827 : Concernant : La modification des statuts de la Société SAS BEAUTY PERFECT.

Il a été omis de préciser : « Abandon de l'enseigne Nina Price au profit de l'enseigne BEAUTY PERFECT.

Il fallait lire : « Aux termes du procès-verbal en date du 01/06/2020 ».

Et non : « du 15/06/2020 avec effet rétroactif au 15/01/2020 », comme écrit par erreur.



ICN-SECRETARIAT
04 95 32 04 40

N° 83

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale, parue dans l'informateur CORSE NOUVELLE du 26 juin 2020, n°6827,

Concernant : Le contrat de location gérance conclu par acte sous seing privé le 23 juin 2020 entre la société KENNEDY SERVICES, société par actions simplifiées, au capital de 1000,00 euros, dont le siège est sis 15 Parc Cunéo d'Ornano - C/O Nicolas PENZINI - Rdc Terrasse - 20000 AJACCIO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de d'AJACCIO sous le numéro 834 009 169, prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Nicolas PENZINI, et la société GARAGE DU PACHA, société par actions simplifiées à associé unique, au capital de 2000 euros, dont le siège social est sis 10 rue Docteur Del Pellegrino - 20090 AJACCIO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 824 224 349, prise en la personne de son représentant légal, domicilié es qualité audit siège,

Il fallait lire : « Une branche d'activités de son fonds de commerce portant sur les activités de dépannage, remorquage, entretien, gardiennage de véhicules automobiles, vente et montage de pneumatiques exploité sis Quartier Saint-Jean - HLM Bâtiment P - 20090 AJACCIO et comprenant »

Et non : « Un fonds de commerce de dépannage, remorquage, entretien, gardiennage de véhicules automobiles, vente et montage de pneumatiques exploité sis Quartier Saint-Jean à AJACCIO et comprenant ».

Comme écrit par erreur.

Pour insertion unique.

N° 84

RECTIFICATIF

Rectificaif à l'annonce n°08, parue dans ce même journal n°6828, du 03/07/2020, concernant la SAS CORSTYRENE ENERGY.

Il fallait lire : Président : Monsieur Clithen Guillot, demeurant 4270 Rte d'Antisanti, 20270 Aléria (Haute-Corse)

Et non : MED GESTION, comme cité par erreur. Le reste sans changement.

AVIS DE CESSION

N° 85

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte d'avocat dressé et signé par Maître Robert DUCOS Avocat au Barreau, à PORTO-VECCHIO 20137, le 24 juin 2020, Madame GIUOT Mariette Françoise épouse de Monsieur TASSO Alain, demeurant ensemble 7 Hameau de Liacanti, route de l'Ospedale, 20137 PORTO-VECCHIO, a cédé à Monsieur ITIM Zahir, demeurant 3, Domaine de Stagnolu, 20137 PORTO-VECCHIO, le fonds de commerce de détail de prêt à porter et accessoires connu sous l'enseigne GLAMOOR sis et exploité à PORTO-VECCHIO 20137, 32 Cours Napoléon, moyennant le prix de 50.000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée à la date du 24 juin 2020.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de Maître Robert DUCOS Avocat au Barreau d'Ajaccio à PORTO-VECCHIO 20137, Immeuble "Le Saint Jean", Avenue de Bastia où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention,

N° 86

COMMUNE DE LAVATOGGIO

Département de la Haute-Corse

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

- 1/ Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :
Commune de Lavatoggio - Casa cumuna - 20225 LAVATOGGIO
- 2/ Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire
- 3/ Objet du marché : Réhabilitation de l'église paroissiale de LAVATOGGIO
- 4/ Caractéristiques principales : Marché de travaux
- 5/ Mode de passation du marché : Procédure adaptée avec négociation article L2123-1, R2123-1 et suivants du code de la commande publique
- 6/ Mode de dévolution : Marché non alloti Variante : non
- 7/ La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :
Commune de Lavatoggio. Casa cumuna. 20225 LAVATOGGIO et téléchargement sur le site : www.achatspublicscorse.com
VISITE SUR SITE OBLIGATOIRE : un certificat sera remis à cette occasion qui devra être intégré au dossier
- 8/ Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :
Les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.
- 9/ Date limite de remise des offres : le 11 septembre 2020 à 12 heures
- 10/ Critères de sélection des candidatures et conditions de participation :
Article L21412-1 du code de la commande publique
- les capacités économiques financières techniques et professionnelles du candidat article R2143-3 du CCP
Le candidat produit à l'appui de sa candidature :
1° Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail
2° Les renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.
- 11/ Critères de jugement des offres :
- valeur technique de l'offre : 60%
- montant de la prestation : 40%
- 12/ Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :
Commune de Lavatoggio, Casa cumuna 20225 LAVATOGGIO
Email : mairie.lavatoghju@orange.fr www.achatspublicscorse.com
Tout renseignement technique complémentaire peut être sollicité auprès de :
Sas ORMA Architettura - 9 avenue du Général de Gaulle - 20250 CORTE
Tel : 06 18 01 29 74 - Email : contact@orma-architettura.com
- 13/ Instance chargée des procédures de recours :
Ce marché est susceptible de recours dans un délai de deux mois
Ce recours doit être adressé au Tribunal Administratif de BASTIA, Chemin Montepiano - 20407 BASTIA CEDEX
- 14/ Date d'envoi du présent avis à la publication : 10 juillet 2020

Le Maire, **CROCE François Mathieu.**

N° 87



Société Coopérative à Capital Variable
105 Cours Napoléon - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 793404765

- Les associés coopérateurs de la coopérative forestière A Silva sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 juillet à 14 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
1. Approbation du PV de l'AGO du 12 novembre 2019,
 2. Présentation du Rapport du Conseil d'administration aux associés pour l'exercice clos le 31/12/2019 et présentation des perspectives et actions d'avenir,
 3. Présentation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2019, approbation des comptes et quittus aux administrateurs,
 4. Affectation du résultat,
 5. Constatation de la variation du capital au cours de l'exercice,
 6. Renouvellement de l'administrateur sortant : Madame DE PERETTI DELLA ROCCA,
 7. Allocation globale allouée pour l'indemnisation du temps passé et allocation pour la formation des administrateurs,
 8. Questions diverses,
 9. Pouvoir pour formalités.
- Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 destinées à freiner la propagation du Covid-19, cette assemblée se tiendra à huis clos. Compte tenu de l'impossibilité matérielle et financière d'organiser un vote par visioconférence, réunion téléphonique ou vote électronique, le conseil d'administration a décidé que le vote n'aurait lieu que par correspondance, les associés ayant toutefois la possibilité d'adresser un pouvoir.
- Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, vous avez la possibilité de prendre connaissance des comptes annuels, rapports du conseil et des commissaires aux comptes, document d'information entre le prix indiqué lors de la précédente AG et le prix effectivement payé rapports, texte des résolutions, 15 jours avant l'assemblée au siège (uniquement sur RDV pour assurer le respect des gestes barrière).
- Ces documents peuvent également vous être communiqués par voie électronique si vous en faites la demande en mentionnant votre adresse mail.
- La Présidente du Conseil d'Administration.**

N° 88

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

**PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA COMMUNE DE CROCICCHIA A PARTIR DU FORAGE
DE POGGIOLELLO ET DES CAPTAGES D'ALZI 1, ALZI 2,
PIETRAGHJI, QUERCETTO, MEZZALINE, CALANCHE,
ORTALINCU ET LIOSINI**

COMMUNE DE CROCICCHIA**(projet poursuivi par la commune de Crocicchia)**

- 1ère insertion,
DUREE DES ENQUÊTES [arrêté préfectoral n° 208-2020 du 1er juillet 2020] :
Pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 22 juillet 2020 au vendredi 21 août 2020 inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Crocicchia :
- * L'enquête préalable :
 - à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux dans un but d'intérêt général ;
 - à l'instauration des périmètres de protection des ressources en eau destinée à la consommation humaine ;
 - * L'enquête parcellaire conjointe en vue de l'autorisation du projet d'alimentation en eau potable de la commune de Crocicchia à partir du forage de Poggiolello et des captages d'Alzi 1, Alzi 2, Pietraghji, Quercetto, Mezzaline, Calanche, Ortalinco et Liosini.
- Ces enquêtes, initialement prévues du 24 avril au 27 mai 2020, avaient dû être reportées en raison de la crise sanitaire.
- SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :**
* Mairie de Crocicchia.
- PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 31 janvier 2020] :
Madame Carole SAVELLI recevra le public en mairie de Crocicchia selon les modalités suivantes :

- * mercredi 22 juillet 2020, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- * mercredi 5 août 2020, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- * mercredi 12 août 2020, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- * vendredi 21 août 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

Lors de la permanence du 5 août 2020, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par voie téléphonique (04 95 38 22 38). Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Crocicchia.

La consultation des dossiers et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le vendredi 21 août 2020, date de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Crocicchia, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse. Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

APTE, avec le soutien de Infolegale

N° 89

AVIS RECTIFICATIF DU 07/07/20**OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE**

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678
20601 BASTIA Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mél : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>

Référence : 2020.034.SI

Objet : Surpresseur de Vergaghjola - Travaux de renforcement côté Nord

Remise des offres :

Au lieu de : 17/07/20 à 12h00 au plus tard.

Lire : 31/07/20 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 90



PROJET DE COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARANA GOLO

ETABLISSEMENT DE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES SUR LES COMMUNES DE LUCCIANA, BIGORNO, CAMPITELLO, LENTO, SCOLCA.

La communauté de communes de Marana Golo informe les propriétaires et ayants droits concernés qu'il va être procédé au porté à connaissance du projet de création de servitude de passage et d'aménagement DFCI sur le territoire des communes de Lucciana, Bigorno, Campitello, Lento et Scolca.

Ci-dessous l'extrait du projet d'arrêté préfectoral :

En application des dispositions de l'article L.134-2 du code forestier, une servitude de passage et d'aménagement est établie au profit de la communauté de communes de Marana Golo pour la réalisation d'équipements de défense des forêts contre les incendies (DFCI) sur le territoire des communes de Lucciana, Bigorno, Campitello, Lento et Scolca.

Ces équipements ont le statut d'équipement de défense des bois et forêts contre l'incendie et sont composés :

- équipement DFCI type bâche souple de 120 m3,
- équipement DFCI type cuves 30 m3,
- de pistes de DFCI d'accès aux équipements.

Les conditions d'application de la servitude, la liste des propriétés grevées par la servitude et de leurs propriétaires, les conditions d'affichage et de publication de la décision de constitution de la servitude, ainsi que les moyens et délais de recours administratif contre cette décision sont décrits dans le dossier tenu à la disposition du public et consultable au siège de la communauté de communes de Marana Golo et à la mairie de Lucciana, Bigorno, Campitello, Lento et Scolca pendant deux mois à compter du 13/07/2020.

Les propriétaires des terrains grevées par la servitude pourront, pendant toute cette période, faire connaître par écrit leurs observations en les signifiant sur le registre déposé au siège de la communauté de communes de Marana Golo et en mairie de Lucciana, Bigorno, Campitello, Lento et Scolca ou bien en les adressant à : M. Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse

SEBF - 8, boulevard Benoîte DANESI
CS 60008
20411 BASTIA cedex

N° 91

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Pastricciola
Village
20121 Pastricciola

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Objet du marché :

Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation des captages, d'une partie du réseau AEP et du réservoir de Frassetu

Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence sur le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Pour les modalités de remise des plis électroniques, se référer au règlement de consultation.

Critères d'attribution :

- Valeur technique : 70%
- Prix des prestations : 30%

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre recevable.

Date limite de réception des offres : 07/08/2020 à 11 H 30

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/06/2020

Renseignements d'ordre techniques et administratifs :

Les candidats peuvent envoyer leur question, via la plateforme du profil acheteur du pouvoir adjudicateur.

Organisation des visites :

Commune de Pastricciola
Village - 20121 Pastricciola
Tel : 04 95 28 91 85
Mail : mairiedepastricciola@orange.fr

Assistance : En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

N° 92

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE EN PLACE, DANS DES PARCELLES PRIVÉES, DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE RELATIVES À L'IMPLANTATION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES D'ASSAINISSEMENT, ET À LA CRÉATION DE PISTES PERMETTANT D'ACCÉDER À DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT, DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE VIVARIO-MURACCIOLE

COMMUNES DE VIVARIO ET MURACCIOLE

(projet poursuivi par la communauté de communes du Centre Corse)

2ème insertion,

DURÉE DE L'ENQUÊTE [arrêté préfectoral n° 196-2020 du 17 juin 2020] :

Pendant 15 jours consécutifs, du lundi 6 juillet 2020 au lundi 20 juillet 2020 inclus, se déroulera, dans les locaux de la communauté de communes du Centre Corse, une enquête publique concernant la mise en place, dans des parcelles privées, de servitudes d'utilité publique relatives à l'implantation de canalisations souterraines d'assainissement, et à la création de pistes permettant d'accéder à des ouvrages d'assainissement, dans le cadre de la réalisation de la station d'épuration de Vivario-Muracciale.

Cette enquête, initialement prévue du 16 au 31 mars 2020, avait dû être reportée en raison de la crise sanitaire.

LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS ET DU REGISTRE D'ENQUÊTE :

* Communauté de communes du Centre Corse

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par l'arrêté préfectoral n° 403-2019 du 2 octobre 2019] :

Monsieur Laurent FRANCIS recevra le public dans les locaux de la communauté de communes du Centre Corse, selon les modalités suivantes :

- * lundi 6 juillet 2020, de 9h00 à 12h00 ;
- * lundi 13 juillet 2020, de 9h00 à 12h00 ;
- * lundi 20 juillet 2020, de 14h00 à 17h00.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par voie téléphonique [04 95 47 04 04].

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront également lui être adressées par écrit, à la communauté de communes du Centre Corse, zone artisanale, RT 50, BP 300, 20250 CORTE.

La consultation du dossier et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

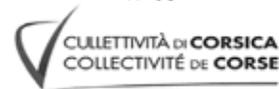
au plus tard le lundi 20 juillet 2020, date de clôture de l'enquête.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le dossier sera transmis au préfet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition des personnes intéressées, à la communauté de communes du Centre Corse, en mairies de Vivario et Muracciale, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet de la présente enquête. Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

N° 93



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Evacuation de véhicules hors d'usage abandonnés en forêt territoriale de MARMANU

Numéro de référence : 2019-CDC-0553

Date limite de remise des offres : 03 août 2020 à 15h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/07/2020

PROCHAINE PARUTION ICN - 17/07/2020 - N° 6830

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

ACQUISITION FONCIERE D'UNE PARCELLE NECESSAIRE A L'EXPLOITATION ET A L'ENTRETIEN D'UN OUVRAGE HYDRAULIQUE EXISTANT A PROXIMITE DE L'AEROPORT DE BASTIA-PORETTA, LIEU-DIT « CANALE »

COMMUNE DE LUCCIANA

(projet poursuivi par la collectivité de Corse)

2ème insertion,

DUREE DES ENQUÊTES (arrêté préfectoral n° 197-2020 du 17 juin 2020) :

Pendant 18 jours consécutifs, du lundi 6 juillet 2020 au jeudi 23 juillet 2020 inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Lucciana :

* L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition foncière d'une parcelle nécessaire à l'exploitation et à l'entretien d'un ouvrage hydraulique existant à proximité de l'aéroport de Bastia-Poretta, lieu-dit « Canale » ;

* L'enquête parcellaire afin de délimiter exactement la parcelle à acquérir et d'établir l'identité de ses propriétaires.

Ces enquêtes, initialement prévues du 24 mars au 7 avril 2020, avaient dû être reportées en raison de la crise sanitaire.

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DEPÔT DES DOSSIERS :

* Mairie de Lucciana, 1045, Corsu Lucciana, lieu-dit « Piccina ».

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 21 novembre 2019) :

Madame Marie-Françoise DONMARTINI recevra le public en mairie de Lucciana, selon les modalités suivantes :

* lundi 6 juillet 2020, de 8 h 00 à 12 h 00 ;

* mercredi 15 juillet 2020, de 11 h 00 à 15 h 00 ;

* jeudi 23 juillet 2020, de 8 h 00 à 12 h 00.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par voie téléphonique (04 95 30 14 30).

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Lucciana.

La consultation du dossier et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse

(www.haute-corse.gouv.fr).

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

(ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr),

au plus tard le jeudi 23 juillet 2020, date de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Lucciana, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du président du conseil exécutif de Corse (téléphone : 04 95 34 81 79 et 04 20 03 91 13). Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

DERNIERES MINUTES

N° 95

Coopérative d'Activité et d'Emploi dans les Services A la Personne et la Silver Economie

« COOP SAPSE »

SCOP ARL à Capital Variable

RCS : 519 819 680

Siège social :

Les Terrasses du Fango, BT D

Rue du Juge Falcone, 20200 Bastia

L'assemblée générale extraordinaire en date 30 juin 2020 a décidé de :

- Nommer en qualité de gérant Monsieur Philippe NEGRONI, domicilié Résidence I Frati, Route des Sanguinaires, 20200 Ajaccio en remplacement de Monsieur François AGOSTINI, domicilié Résidence Impériale, Bât 4, 20600 Bastia, gérant démissionnaire

Pour avis,

ICN - FAX 0495320440

N° 96



**SCP LUCCIARDI
BELLEMANIERE WATRIN
GIRAUD VENZONI**
Avocats - 14 Rue Manuel
13100 Aix En Provence

GIE ALFONSI
Au capital de 1.000 €
5 rue du Fort de Toga
Villa les Charmettes
Ville di Pietrabugno, 20200 Bastia

Par Assemblée générale du 02/06/2020, les membres du GIE dénommé "AL-FONSI" dont le siège social est 5, route du Fort de Toga, villa les Charmettes, Ville di Pietrabugno, 20200 BASTIA au capital de 1.000 €, RCS BASTIA 882 170 905 a décidé de l'augmentation du capital social, à compter du 02/06/2020. Ancienne mention : 1.000 €. Nouvelle mention : 1.330 €. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Représentant Légal.

LOCATION – GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 Juin 2020 fait à Ajaccio, La société SARL A3F, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est sis : Chioso Soprano, Baléone, 20167 SAR-ROLA-CARCOPINO immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 884 666 132, Représentée aux présentes par Monsieur FERRANDI Henri, en sa qualité de co-gérant, a confié à :

La SAS KENNEDY SERVICES Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros dont le siège social est sis : 15 Parc Cunéo d'Ornano chez Monsieur PENZINI Nicolas, RDC Terrasse, 20.000 AJACCIO immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 834 009 169 Représentée aux présentes par Monsieur PENZINI Nicolas, François, Olivier né le 19/06/1980 à Ajaccio de nationalité française, en sa qualité de Gérant

L'exploitation à titre de location gérance du fonds de commerce de STATION SERVICE, REPARATION ET ENTRETIEN AUTOMOBILES, NEGOCIANT PNEUMATIQUES sis à AJACCIO(20167), Route Nationale 194, Mezzavia, lui appartenant, connu sous le nom commercial RELAIS D'ACQUALONGA, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de trois ans à compter du 1er Juillet 2020 pour se terminer le 30 Juin 2023 et renouvelable par tacite reconduction par période d'un an reconductible.

Pour avis,



**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 98

ATRIUM DESIGN
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Quartier A Pughjiola
20218 Lama
880 003 694 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de la décision de l'associé unique du 26 juin 2020 : Le nom de Madame Carla GHERARDI, nouveau Gérant, demeurant Quartier A Pughjiola, 20218 Lama, a été substitué dans les statuts à celui de Monsieur Franck GHERARDI. L'article 36 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 2 juillet 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SRP

SIEGE SOCIAL : Résidence Parc Fiorella. Bat C, Ajaccio [Corse]

OBJET : La société a pour objet :

- L'acquisition, la gestion des titres de toutes sociétés relevant du statut juridique et fiscal des sociétés de capitaux, de droit français ou étranger, l'étude, la création, la direction, l'organisation, le contrôle, le financement de toutes affaires ou entreprises, la participation à la conduite de la politique de ses filiales avec le cas échéant la fourniture, selon les besoins, de services spécifiques à celles-ci ;

- L'acquisition de parts de SICAV, et de fonds communs de placement, de parts de sociétés civiles ayant elles même pour objet la gestion d'un portefeuille de titre ;

- Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

- l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 500 euros

PRESIDENT : Madame Stéphanie PAN-NETIER née RICHARD, demeurant Résidence Parc Fiorella. Bat C. à 20000 Ajaccio [Corse].

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le Président
ou le représentant légal.

N° 100

**3C "CASA CORSA CONCEPT
SNC au capital de 1.000 €**
Siège social :
Rue Albert 1er Prolongée
20260 Calvi
479 901 001 RCS de Bastia

Le 31/12/2019, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2019. Radiation au RCS de Bastia.

Cet été, Sampiero remet les enfants à niveau

Du 6 au 24 juillet puis du 17 au 28 août, la médiathèque Sampiero à Ajaccio met en place des sessions de soutien scolaire personnalisées pour accompagner les enfants, suite aux difficultés qui ont pu naître du fait du confinement.

L'année scolaire qui vient de s'écouler, tronquée à cause du confinement liée à l'épidémie de Covid-19, pourrait avoir d'importants impacts sur la réussite à venir des enfants. Face à ce constat, la médiathèque Sampiero, à Ajaccio se mobilise cet été. «*J'ai eu une réflexion sur les problématiques qui pourraient arriver et qui arrivent déjà suite au confinement, puisqu'on voit que beaucoup d'enfants sont en décrochage*, explique Alexandra Mari, responsable de la médiathèque centrale. *J'ai donc souhaité mettre en place un soutien scolaire personnalisé pour que l'enfant puisse se positionner pour un rattrapage ou apprentissage de choses qui auraient été complètement zappées cette année*». Organisées du 6 au 24 juillet puis du 17 au 28 août, ces sessions de soutien scolaire permettront aux enfants de bénéficier de l'accompagnement d'une encadrante diplômée en sciences de l'éducation. Ce dispositif gratuit prendra la forme d'ateliers personnalisés, par petits groupes d'enfants âgés de 6 à 13 ans, et visera à travailler sur les mathématiques, la géographie, le français ou encore l'anglais. Cet accompagnement à la carte compléter le dispositif étatique Vacances apprenantes. «*Le gouvernement a lancé début juin ce dispositif, qui est mené à Ajaccio par les centres sociaux et les accueils de loisirs sans hébergement. Nous ne faisons pas partie de ce dispositif, mais on a conscience de la problématique, et à notre niveau, le réseau des bibliothèques et des médiathèques de la ville d'Ajaccio a souhaité être présent et soutenir ces familles en difficulté*», indique Alexandra Mari. Pour encourager encore un peu plus les enfants, un rallye Passeport d'été est également organisé à la médiathèque Sampiero et celle des Jardins de l'Empereur. «*Cela part du principe que tout le monde connaît, les fameux cahiers de vacances que tout le monde a tenté d'utiliser. On sait que l'été n'est pas la période propice en temps normal, l'enfant n'est pas trop axé sur les devoirs, donc nous on l'a fait sous forme plus ludique et pédagogique. On invite les enfants à faire ce rallye encadré par notre intervenante. On leur confie ce support de passeport avec, à la fin, un lot à gagner pour ceux qui l'auront rempli correctement*», glisse la responsable de la médiathèque Sampiero, en soulignant par ailleurs que si l'essai de ces sessions est concluant, elle envisage de pérenniser ce soutien scolaire à la rentrée de septembre. «*Notre animatrice, Mlle Maroselli, est d'accord pour s'engager dans cette voie. On fera ces sessions de manière plus épisodique et on s'adaptera à la demande. On sait que cette année était très particulière, donc on veut être présent. Et il ne faut pas oublier que cela va tout à fait avec notre mission première qui est la lecture publique*». ■ **Manon PERELLI**



PATRIMOINE

La chapelle impériale d'Ajaccio en lice

Lancée en 2014 puis interrompue en 2015, l'émission *Le monument préféré des Français*, animée par Stéphane Bern, redémarre en septembre prochain sur France 3. Elle vise à mettre en lumière les plus beaux monuments de France, en invitant le grand public à exprimer sa préférence parmi la sélection qui lui est proposée. Pour cette édition 2020, 14 monuments ont été retenus, dont la Chapelle impériale d'Ajaccio, qui accueille chaque année quelque 50 000 visiteurs. Formant l'aile droite du Palais Fesch, elle a été érigée entre 1857 et 1859 selon les plans d'Alexis Paccard, architecte de la Couronne. Les voûtes en grisaille et en trompe-l'œil sont dues à Jérôme Maglioli, peintre-décorateur ajaccien alors architecte communal. La commande émanait de Napoléon III, désireux d'honorer les directives testamentaires de son aïeul le Cardinal Joseph Fesch, dont le vœu était de rassembler en un unique lieu les sépultures des membres de la famille Bonaparte. La chapelle est classée monument historique depuis 1924. Depuis le 6 juillet et jusqu'au 26 juillet à 23h59, les votes pour désigner le monument lauréat de 2020 sont ouverts. ■ **AN**

Par téléphone au 32 45 (Service: 0,80 €/MIN+ prix appel)

Sur Internet en se connectant à la page ftvetvous.fr/monumentprefere

4,2%

de progression en moyenne pour le SP95 et une augmentation de 2,2% pour le gazole sur un mois: en juin 2020, après quatre mois de baisse consécutive, les prix à la consommation des carburants sont repartis à la hausse en Corse. Le niveau des prix reste toutefois inférieur à celui de l'an passé (gazole: -12,1%; SP95: -12,3%).
Source: Corsistat

94,6%

de taux de réussite au premier groupe d'épreuves du baccalauréat général 2020 dans l'Académie de Corse, contre un taux de 78% en 2019. Le taux régional de réussite tous baccalauréats est de 92,08% (75,94% en 2019). Soit, sur 2716 présents, 2501 candidats reçus, dont 1796 ont obtenu une mention: 342 «Très bien», 592 «Bien» et 862 «Assez bien»

100 000

euros: c'est le montant de l'enveloppe que consacre, sur 2 ans, l'association pour une Fondation de Corse-Umani pour l'appel à projets «Rifà di a Corsica un giardinu». Pour inciter à «produire ce que nous mangeons et manger ce que nous produisons» il soutiendra des initiatives de relocalisation des pratiques paysannes et de création de petites unités de production.



MARIE-PIERRE PANZANI

L'ÉCUME D'UNE NUIT

Une femme et son oncle s'affrontent dans un ultime combat de mots.

Dernière violence après tant d'autres physiques et psychologiques, pour lever le voile sur l'origine de leurs blessures, de leur naufrage.

Marie-Pierre Panzani dans *L'écume du secret* tente au travers des échanges de ces deux âmes de répondre à la question, fil conducteur de son second roman,

« Qu'est-ce que le sens d'une vie ».

« *L'écume du secret* est un roman psychologique qui met en scène Élise qui vient de perdre sa mère et Vincent qu'elle considère comme son oncle. Vous avez-vous choisi le huis-clos pour dérouler l'intrigue. Est-ce pour mieux révéler les tensions, les non-dits et les enfermements de vos personnages ?

En fait, c'est la lecture du roman *Les braises* de Sandor Marai qui m'a donné l'envie d'explorer cette forme d'écriture. Cela peut paraître prétentieux de ma part mais je me suis attachée à faire évoluer, bouger mes personnages dans une seule pièce pour mieux leur donner la parole et montrer leurs contradictions.

Certains lecteurs pourraient se retrouver dans le personnage d'Élise. Et vous ?

Moi aussi. Je ne vous cache pas que moi-même, j'ai traversé une période un peu similaire à celle traversée par Élise même si elle n'a rien de commun avec ce qu'elle a enduré. J'ai vécu une séparation à l'âge de cinquante ans au bout de trente ans de mariage. Cette rupture a réveillé un sentiment d'urgence en moi pour trouver un sens à ma vie. Je ne savais plus qui j'étais réellement, une mère, une épouse, mon travail n'avait plus d'intérêt et j'avais besoin de me retrouver simplement femme.

C'est bien évidemment mon expérience personnelle qui m'a donnée l'idée d'écrire ce roman en m'appuyant sur la violence de la séparation mais je n'ai pas voulu m'arrêter à ce type de violence. J'ai cherché à comprendre ces autres violences qui souvent l'accompagnent, comme celle du mensonge, celle de la trahison mais aussi celle des coups physiques, parfois mortels.

L'écriture comme catharsis ? Pour mettre des mots sur certains maux ?

Certainement, même s'il s'agit d'un roman. Il m'a fallu trois ans pour arriver à l'écrire. Et mon questionnement tout au long de son écriture était « quel sens peut-on donner au dépassement ou l'aboutissement des passions ? ». Lors d'une séparation, vous avez l'impression que tout s'écroule autour de vous. Alors quand vous avez cinquante ans, que les enfants sont partis de la maison, que le nid est vide au sens propre comme figuré, tenter de donner du ou un sens à sa vie peut vite devenir une recherche vitale pour sortir de cet enfermement, ce huis-clos intérieur afin de repartir même si on ne sait où. Avec mon héroïne et son histoire qui n'est, j'insiste, pas la mienne, je veux montrer cette dualité intérieure qui en fait s'impose comme une unité et qui n'est pas dépourvue de ses propres violences. Il faut faire



Marie-Pierre PANZANI,
Dans l'écume du secret
LIV éditions

des deuils.

Votre roman justement commence au sortir de l'enterrement de la mère d'Élise. Ce choix n'est donc pas anodin!

Non, il est important. J'ai voulu commencer ce roman par une scène de deuil. Élise perd sa mère ou plutôt elle la quitte dit-elle parce qu'elle ne pourra jamais en faire le deuil. Elle n'a plus de famille à part cet oncle de cœur, n'a plus de mari et elle n'a pas d'enfant. Elle se considère comme une vieille orpheline. Elle pleure sa mère disparue tout en sachant que les funérailles sont des moments où l'on s'apitoie aussi sur soi-même, où l'on prend conscience de la brièveté de la vie.

S'il fallait décrire Élise, que diriez-vous?

Je dirais qu'Élise est une naufragée de la vie, une femme qui se sent brisée mais qui va avoir la force de se reconstruire grâce à ses voyages, ces errances qui vont lui permettre de pardonner et de se pardonner. Ces funérailles, aussi terribles soit-elles par les souvenirs qu'elles ravivent, vont devenir l'élément déclencheur qui va lui donner la force de se reconstruire. C'est ce qui va faire remonter à la surface, comme une écume, les violences qu'elle a vécues. Celles, verbales et physiques infligées par son mari qui n'hésitera pas à la faire passer pour folle aux yeux de ses amis et de ses proches; celle vécue par la mort accidentelle de sa sœur et celle du secret familial que l'on découvre à travers l'énigmatique bienveillance de Vincent.

Justement, Vincent, cet oncle «qui n'en était pas un» ne va jamais cesser d'essayer de la repousser dans ses retranchements, dans la culpabilité. Ce qui se joue entre ses deux personnages n'est-ce pas l'ultime combat d'Élise?

Tout à fait. C'est un dernier combat, de mots et d'émotions, pour lever le voile sur ce secret qui les unit et les sépare. Et paradoxalement, c'est la violence de ce combat qui va sauver Élise. C'est un combat qui ne dit pas son nom, celui de l'amour gagné sur la haine, de la vie sur la mort, de la lumière sur l'obscur.

C'est un combat qui ressemble étrangement à celui qui se déroule dans une arène avec ces piques, verbales, ces déplacements limités dans une seule pièce, et ces évitements. Qui est le matador et qui est le taureau dans votre roman?

Vincent veut être le matador mais en fait, je pense que c'est lui la victime du combat qu'il a voulu et qu'il a provoqué en ne voulant pas écouter les récits d'Élise. Il étouffe d'une culpabilité dont il veut faire porter le fardeau à Élise. En fait, Vincent pour être plus précise n'est pas la victime, il s'est simplement victimisé en n'assumant pas les conséquences de son secret. Sa bienveillance est en fait quelque part mensongère parce qu'elle est l'expression d'un besoin. Et quand Élise s'en aperçoit, elle lui dit clairement qu'elle n'est pas responsable de ce secret qui les a abimés tous les deux. C'est cette parole qui va la délivrer.

Votre roman s'il est un huis-clos est aussi une suite de voyages réels ou imaginaires racontés par Élise pour expliquer sa quête de sens. Parlez-nous de ces voyages miroirs?

Élise a besoin de ces voyages pour en rapporter une plus grande envie de vivre mais aussi pour s'interroger. Par exemple, Venise est pour elle une ville de mensonges avec des gens qui se cachent derrière des masques, une ville qui fait illusion avec un faste affiché alors qu'à y regarder de plus près, tout est fausseté voire pauvreté. Istanbul, c'est la rencontre et l'affrontement du bien et du mal, qui donne à voir des choses dont elle n'a peut-être pas conscience. Elle témoigne des batailles et en même temps, elle reflète une espèce de chimère. La Grèce, elle, s'est l'ode à la vie. C'est la promesse de l'Odyssée, un aller qui doit être suivi d'un retour, une obligation de revenir pour se retrouver soi-même et pour vivre autrement.

Comment Élise va-t-elle retrouver sa liberté?

Par sa féminité qu'elle a perdu ou pense avoir perdu parce que c'est la société qui lui a renvoyée cette image. Elle ne veut plus exister à travers son couple détruit, sa famille disparue. Vincent tente de la faire vivre au travers cette image. Élise veut penser seule et c'est cette prise de conscience faites à travers ses voyages, ses errances voulues pour découvrir le monde, son monde, qui va lui permettre de ne pas tomber dans cette folie décrite par son mari ou sa belle-famille. Elle va arrêter d'occulter cette souffrance qui ne découle pas de sa séparation mais qui trouve ses origines à la mort de sa sœur et dans le rôle qu'elle a dû jouer dans sa famille. En fait, elle va arrêter de s'en vouloir, arrêter de porter cette culpabilité que lui a imposé comme un fardeau, Vincent.

La musique et particulièrement un violon, troisième grand personnage de votre roman vont tenir une place prépondérante dans sa reconstruction.

Oui, un rôle crucial. En fait je me suis inspirée de Mrs Dalloway de Virginia Woolf et de son Big Ben, pour imaginer ce troisième personnage du livre, symbole du temps. Ce violon, dans mon livre, est le trait d'union entre le passé et l'avenir d'Élise. Il est rédempteur et symbolise le pardon. Quant à la musique, cet autre langage sans mot qui a besoin de silences pour exister et parler, elle va l'amener à retrouver l'essence des choses cachées et ses sens qui étaient enfouis au fond d'elle.

Après l'avoir lu que voudriez-vous qu'on retienne de votre livre?

Qu'il ne faut pas oublier qui on est pour savoir où l'on va. Et j'aimerais dire aux Élise qui pourraient se reconnaître dans mon personnage que la vie est faite de dualités et qu'il s'agit simplement pour être libre de trouver la bonne mesure, l'équilibre pour avancer. C'est essentiel pour être en paix avec les autres et surtout avec soi-même.

Vous l'êtes avec vous-même?

Oui, je le pense. ■

CARNETS DE BORD

ABSTENTION, ÉCOLOS ET TOURISME

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste successivement à *La Nouvelle République* du Centre-Ouest, *La Vie*, *Le Parisien*, *Le Figaro* et *L'Opinion*. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de

À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),

Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),

Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).



Un nouveau nom, un nouveau visage, un léger accent que certains ont immédiatement associé à une caricature « troisième mi-temps de rugby » : Jean Castex est Premier ministre. Avant lui, Maurice Couve de Murville [1968], Pierre Messmer [1972], Raymond Barre [1976] et Laurent Fabius [1984] avaient eu l'honneur d'être nommés en plein cœur de l'été. Preuve, sans doute, que la politique française ne prend jamais de vacances.

De la pandémie de coronavirus (avec la crise économique qui en découle) ou des élections municipales, qu'est-ce qui aura emporté la décision d'Emmanuel Macron de changer le chef de gouvernement ? L'un et l'autre « *en même temps*, » répondrait-il sans doute, en ajoutant aux raisons les trois années déjà passées par Edouard Philippe à Matignon... et la popularité ascendante de celui-ci.

Faute de connaître Jean Castex autrement que de réputation (fort bonne, d'ailleurs), je me garderai bien d'entrer dans l'étrange petit jeu auquel se livrent les politiques – c'est de bonne guerre – et les journalistes, ce qui est beaucoup plus imprudent. On nous dit que Jean Castex est un « inconnu » : mais Georges Pompidou et Raymond Barre l'étaient tout autant lors de leurs nominations respectives. On nous dit que c'est un « techno » : mais lui, contrairement aux deux noms cités et à Dominique de Villepin, est un élu local avec une expérience régionale, départementale et surtout municipale comme maire de Prades (Pyrénées-Orientales) depuis 2008. Ce n'est pas une grande ville (6000 habitants) mais c'est loin d'être une expérience insignifiante. On nous dit qu'Emmanuel Macron a décidé de gouverner en plus de présider : mais que faisaient avant lui Giscard, Mitterrand et Sarkozy, sans même parler de Georges Pompidou remplaçant l'activiste Jacques Chaban-Delmas par le grognard Pierre Messmer ?

On nous dit aussi que Jean Castex ne sera qu'une « courroie de transmission », une « doublure ». Pour un peu, on nous dirait : « un fantôme. Peut-être. Je demande à voir, tant rien ne se passe jamais comme prévu en politique. Le nouveau Premier ministre n'a d'ailleurs pas manqué de donner le ton dans son interview au JDD : « *Quand vous aurez appris à me connaître, vous verrez que ma personnalité n'est pas soluble dans le terme de --collaborateur* ».

On avait dit aussi que Laurent Fabius ne serait que le pâle directeur de cabinet de François Mitterrand. Cela ne l'empêcha, un beau jour à l'Assemblée nationale, de faire part de son « trouble » (après la réception à Paris du général polonais Jaruzelski, ou de déclarer à propos du président : « *Lui, c'est lui ; moi, c'est moi* »). Sur le fond, Jean Castex s'en est tenu pendant les premiers jours aux généralités et aux valeurs : « *réhabiliter l'engagement politique et le sens de l'intérêt général* », « *mobiliser, négocier et fédérer* », « *agir pour l'environnement n'est pas une option, c'est une obligation* », « *lutter contre la crise sanitaire, sociale, économique* ». Se qualifiant de « *gaulliste social* » [certains gaullistes n'étaient-ils donc pas sociaux ?], il utilise beaucoup les verbes « rassembler », « fédérer », « négocier », et parle des corps intermédiaires qu'Emmanuel Macron a plutôt ignorés depuis trois ans. Il a pourtant, semble-t-il, déjà essuyé un camouflet : alors qu'il voulait présenter son programme de politique générale avant le 14 juillet, voilà que le chef de l'Etat veut s'exprimer le jour de la fête nationale, et lui demande d'attendre un peu. Matignon, c'est le lieu où se commande l'administration. C'est aussi le royaume des couleuvres. Il est peu probable que Jean Castex l'ait découvert la semaine dernière.

GARE AUX GRANDES GUEULES AU GOUVERNEMENT

Dans un remaniement ministériel, il y a toujours une surprise, une sortie qu'on n'attendait pas, une entrée tonitruante ou originale. Pour les sorties, cette fois, nulle surprise : les « maillons faibles » qu'étaient devenus Christophe Castaner (Intérieur), Muriel Pénicaud (Travail), Nicole Belloubet (Justice) et Sibeth Ndiaye (Porte-parole) quittent le navire gouvernemental.

Côté promotion, deux noms : Gérald Darmanin, venu de la droite, 37 ans seulement, hérite de l'Intérieur après un beau forcing. L'homme est jeune, malin, habile, surdoué de la politique. Ses mentors s'appellent Nicolas Sarkozy et Xavier Bertrand. Donnons-lui rendez-vous pour les présidentielles de 2027 ou 2032... Julien Denormandie, 39 ans, macroniste depuis l'origine, passe à l'Agriculture. C'est un autre surdoué dont on reparlera.

Côté entrées, enfin, deux surprises hautes en couleur : Roselyne Bachelot n'a pas résisté à l'appel d'un retour au gouvernement. La



Illustrations d'après photos DR

culture, elle connaît. Surtout la musique, mais on aurait tort de la résumer à son penchant pour Wagner et Verdi. Avantage: elle sait faire tourner l'administration. Inconvénient: le secteur culturel post-Covid est exsangue. Mais c'est le Covid qui lui a offert, avec retard, une réhabilitation méritée.

Gardons Eric Dupont-Moretti pour la fin: c'est, comme on dit, un «ténor», non de l'Opéra mais du Barreau. Une grande gueule. Un avocat en guerre contre un peu tout le monde, notamment les magistrats. Emmanuel Macron et Jean Castex ont osé là une nomination à haut risque, qui peut se perdre très vite dans un mot de trop, un dérapage mal contrôlé, une polémique. Bref, c'est gonflé.

LA «PETITE PORTE» DE JEAN-CLAUDE GAUDIN

Les témoins de la scène se sont crus au théâtre: à peine annoncé le résultat du vote des conseillers municipaux pour le fauteuil du maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin est entré par une petite porte pour remettre l'écharpe tricolore à Michèle Rubirola, qui lui succède. Puis il est reparti et, solitaire, est remonté dans sa voiture pour quitter sa chère mairie après vingt-cinq ans de règne. Fin de partie. Mais l'accolade entre l'ancien et la nouvelle maire (le prédécesseur n'est jamais obligé d'accueillir son successeur) ne manquait de part et d'autre ni de dignité, ni d'allure. On aurait tort de mépriser ou de négliger ces gestes républicains.

Dire que Jean-Claude Gaudin sort de la politique marseillaise par «la petite porte», justement, serait cruel mais recèle un fond de vérité: son camp a perdu et, faute d'avoir préparé en temps et heure sa succession, il a ouvert la porte de l'alternance, comme l'alternance au socialisme s'était ouverte à lui et à la droite en 1995. De surcroît, le mode de scrutin pervers par secteurs a empêché un résultat clair et incontestable dès le soir du vote (là, Gaudin n'y est pour rien) et la politique marseillaise a encore eu droit, vue de Paris, à quelques lazzis où les mots «aioli» et «bouillabaisse» n'étaient jamais loin. Quand on manque de réflexion politique, on ouvre la carte des menus.

Pour avoir beaucoup côtoyé Jean-Claude Gaudin depuis près de quarante ans, à l'Assemblée nationale, au Sénat, lorsqu'il fut ministre et souvent à Marseille, j'ai trouvé cette sortie empreinte de

tristesse. On dit qu'Emmanuel Macron, qui aime beaucoup l'ancien maire de Marseille, lequel le lui rend bien, pourrait plus tard lui confier une mission, par exemple sur le dialogue avec les pays du sud de la Méditerranée. Dans un premier temps, Jean-Claude Gaudin doit publier ses Mémoires, qu'il terminait quand nous nous étions croisés à Marseille en février. Espérons qu'il n'aura pas retenu sa plume et qu'il nous dira tout...

UN 14 JUILLET SANS DÉFILÉ

Non seulement il n'y a pas d'Euro de football, ni de Tour de France, ni de Jeux olympiques, mais il n'y aura pas non plus de défilé du 14 juillet. Les antimilitaristes s'en réjouissent, les touristes (s'il y en a) s'en désoleront. On devra se contenter, place de la Concorde, d'une cérémonie statique (on craint le pire côté chorégraphie) avec 2000 participants et un hommage particulier aux soignants, devant 2500 invités. En levant la tête, si la météo le permet, le défilé aérien fera office de lot de consolation.

La qualité de la mémoire étant à géométrie variable, presque tout le monde a oublié que le défilé du 14 juillet, s'il n'avait jamais été supprimé depuis la Libération, a eu lieu à trois reprises ailleurs que sur les Champs-Élysées. À peine élu en mai 1974, Valéry Giscard d'Estaing, adepte du «changement» dans tous les domaines, avait décidé que le parcours serait deux mois plus tard Bastille-République. À l'époque, un sacré pied de nez à la gauche, dont c'était l'un des parcours privilégiés pour les grandes manifestations. Beau joueur, l'éditorialiste de *L'Humanité* avait alors vu dans ce changement «une preuve de l'influence grandissante de la gauche» et le signe que Giscard avait «l'intelligence de s'adapter, de prendre l'air du temps»...

Le président récidivera en 1975 avec un défilé sur le Cour de Vincennes. Les Champs, le défilé militaire les retrouvera en 1976 avant de partir en 1977 près de l'École militaire puis sur le parcours République-Bastille en 1979. Ironie de l'histoire, c'est aussi Giscard qui donna en 1975 le feu vert pour que l'arrivée du Tour de France ait lieu sur les Champs-Élysées. C'était l'exception, c'est devenu la règle. Si le Tour a lieu comme prévu, il sera sur les Champs le 20 septembre. ■

Partir en Livre à Bastia

Lancée à l'initiative du ministère de la Culture et organisée par le Centre national du livre (CNL), Partir en Livre, manifestation nationale gratuite déclinée dans tout le pays, met à l'honneur le livre pour la jeunesse. Si l'édition précédente avait permis à près de 700 000 participants de profiter de 7150 événements, le contexte actuel de crise sanitaire a conduit le CNL à revoir les modalités d'organisation de cette manifestation. Tout en annulant les événements programmés dans ce cadre, le CNL a maintenu les subventions accordées aux structures labellisées pour proposer une offre numérique consacrée au livre jeunesse et à la lecture. C'est ainsi qu'à Bastia, le Centre culturel Una Volta propose au public deux ateliers en vidéo qui seront diffusés sur son site et sur ses réseaux sociaux. Accessibles gratuitement, ces ateliers réalisables chez soi, en famille, comme dans les établissements d'accueil de mineurs où les activités pourront être reprises par les équipes d'animation. Illustratrice et autrice, Loren Capelli propose un atelier de dessins éphémères autour de son album *Cap!* paru en 2019 aux éditions Courtes et Longues, lauréat du Prix Sorcières 2020, où l'on suit un enfant qui entreprend d'explorer une forêt. À partir de matériaux glanés dans la forêt, cet atelier propose de créer des sons et des images éphémères. L'illustratrice Violaine Costa anime un atelier qui s'inspire de l'album *Comme c'est doux de faire la paix*, de Karine-Marie Amiot, dont elle a réalisé les illustrations. Il s'agit ici de mettre des émotions en images, en inventant des variantes du scénario de l'album original: Zéphir et Célestine sont fâchés. Célestine a cassé un des jouets de Zéphir, qui s'est vengé d'elle en déchirant ses dessins. La colère les submerge, ils devront faire chacun un bout de chemin vers la paix, pour se retrouver enfin.

Jusqu'au 19 juillet sur una-volta.com; www.facebook.com/centreculturelunavolta & www.instagram.com/unavoltabastia/



© Loren Capelli

Les nuits Med/ Lume in Mediterraniu

Encore un événement dont la Covid-19 a bouleversé le calendrier. Festival dédié à la mise en valeur des talents cinématographiques méditerranéens par le biais du court-métrage, Les nuits Med se déroulent généralement au printemps. Ses organisateurs, qui sont restés mobilisés, ont revu leurs plans et choisi de dérouler son programme sur une autre période, en deux temps. La première partie de la 13^e édition se tiendra du 16 juillet au 26 juillet, en deux étapes. Coup d'envoi dans l'extrême-sud, à Porto-Vecchio, à la Casa di Lume, avec le 16, à partir de 19h, deux séances de projections [8 courts-métrages méditerranéens]; le 17, à 10 h, une projection du long-métrage de Dominique Degli Esposti *Brusgiature* et à 21 h une séance consacrée aux courts-métrages de Frédéric Farucci; le 19 à 11 h, projection de trois courts-métrages réalisés en Corse. Toujours le 19, mais à Lecci, au cinéma Galaxy, la projection à 20h 45 de *La nuit venue*, premier long-métrage de Frédéric Farucci. Puis du 24 au 26 juillet inclus, Les nuits Med prennent leur quartiers au cinéma L'Ellipse, à Ajaccio, où se déroule la compétition ouverte à des films d'une durée maximale de 40 minutes, produits et/ou réalisés dans un pays méditerranéen, ou à l'initiative d'un(e) scénariste ou d'un(e) réalisateur/réalisatrice méditerranéen(e), ou abordant un ou plusieurs thèmes ayant trait à la Méditerranée. Six programmes de courts-métrages sont projetés les 24 et 25, à 16h30, 19h et 21h30. Proclamation du palmarès le 26, avec à 18h, la projection des 5 œuvres primées. La suite du festival aura lieu en septembre et octobre à Bastia, Furiani, Corte et Paris.

Du 16 au 26 juillet, à Porto-Vecchio, Lecci et Ajaccio. <http://www.lesnuitsmediterraneennes.com>



Un été au théâtre

On ne change rien en revanche pour Un été au théâtre, manifestation lancée voilà plusieurs années à Porto-Vecchio par la compagnie I Chjachjaroni et qui propose chaque semaine plusieurs représentations théâtrales et spectacles en plein air, avec une attention particulière pour le jeune public (à partir de 3 ans). Depuis le 30 juin, six rendez-vous sont programmés. Chaque mardi à 19h30, une adaptation du conte d'Andersen, *La princesse au petit pois* suivie à 21h15 d'un classique pour tout public: *Les fourberies de Scapin*, de Molière. Chaque mercredi, à 19h30, *Chuuutt*, pièce pour le jeune public, puis à 21h15, *Les fourberies de Scapin*. Chaque jeudi, à 19h30, une adaptation du roman de la comtesse de Ségur, *Les malheurs de Sophie*, puis à 21 h 15 une soirée « scène ouverte aux artistes insulaires »: le 9 juillet, I Chjachjaroni accueillent par exemple l'association Cinémotion pour une projection de courts-métrages; puis le 16 juillet ils reçoivent le saxophoniste et comédien Paul Mancini qui présente son spectacle musical dédié à la vie et l'œuvre de Charlie Chaplin.

Tous les mardis, mercredis et jeudi, jusqu'au 3 septembre. Usine à liège, Quai Pascal Paoli, Porto Vecchio.

☎ 04 95 72 02 57 & www.ichjachjaroni.com



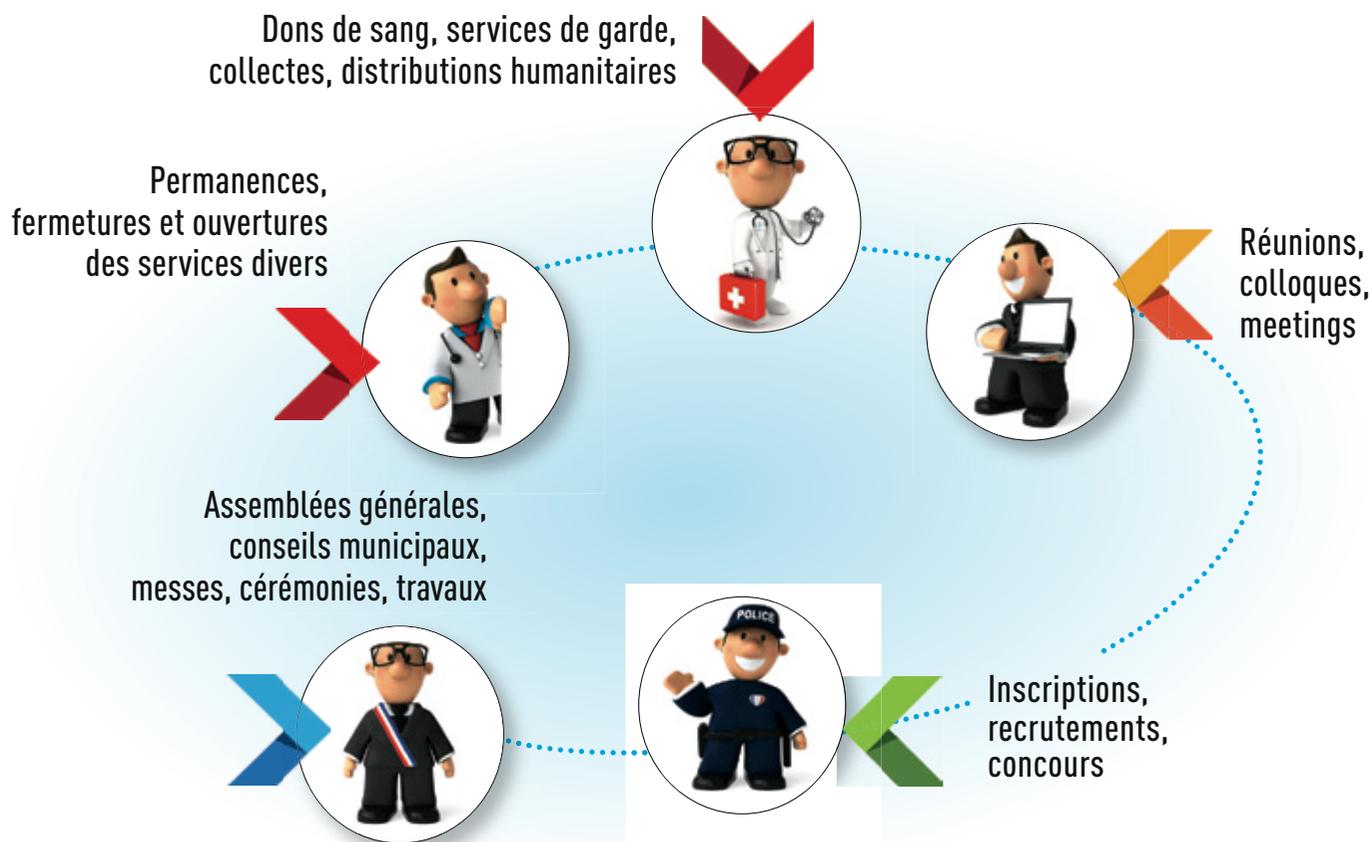
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info



APPELS À PROJETS

L'autonomie énergétique de l'île en 2050 ?

C'est possible en misant sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

Entreprises, collectivités, associations : l'AUE et l'ADEME s'engagent en soutenant vos projets innovants et exemplaires.

Retirez vos dossiers de demande de subvention « Bois énergie », « Rénovation énergétique des bâtiments », « Éclairage public », « Solaire thermique » et « Études petite hydroélectricité » sur :

www.aue.corsica

UN' ENERGIJA PE L'AVVENE

Ensemble construisons la Corse de demain

U RINNOVU ENERGETICU
Efficacité énergétique des bâtiments

U SOLE
Solaire thermique collectif

U LEGNU
Bois énergie

U LUME
Éclairage public performant, Éclairer juste

L'ACQUA
Études petite hydroélectricité

